

L'Echo Communal



Finances / Comptabilité

« Le budget 2009
voté à l'unanimité »

La crise :
causes et conséquences

Travaux

**Des choses que l'on ne doit
pas oublier de vous dire....**

Société

**Communiquer entre person-
nes impliquées dans une
procédure pénale ?
c'est possible !**

Culture / Evènement

**Programme
du Centre Culturel
2^{ème} trimestre 2009**

**Harmonie Royale des
Sapeurs-pompiers d'Athus**

**ARH, Les amis du Rail de
Halanzy**

Santé / Sport

Sub Aqua Club Athus

Sport news

**Judo Club Aubange,
le Judo, une inspiration
de la nature**

Politique /

Informations au public

**Manifestations
patriotiques 2009**

**Les personnalités qui ont
marqué votre commune,
Opus 1. Camille SCHMIT**

L'Echo Communal

Avril 2009

Editeur responsable

Christian Binet

Rédaction

Jean-Paul Dondelinger

Pierre Clinquart

Tomasso Antonacci

Christian Binet

Hervé Spoiden

et les intervenants :

institutions fédérales,

club et associations

Graphisme

Hervé Spoiden

Photos

Hervé Spoiden

Olivier Biver

Imprimeur

Imprimerie Lorgé

SOMMAIRE

Editorial

Jean-Paul DONDELINGER, Bourgmestre et Conseiller Provincial

pages

3

Finances / Comptabilité

« Le budget 2009 voté à l'unanimité »

La crise : causes et conséquences

4

5

Travaux

Des choses que l'on ne doit pas oublier de vous dire....

6

Société

Communiquer entre personnes impliquées dans une procédure pénale ? c'est possible !

Agence immobilière sociale Logésud asbl

REVA, le salon d'information pour personnes ayant un handicap ou personnes âgées

Extrait du règlement de police : tranquillité et sécurité publiques

Service accueil et prévention : idées reçues

9

9

9

11

13

Culture / Evènement

Programme du Centre Culturel 2^{ème} trimestre 2009

Harmonie Royale des Sapeurs-pompier d'Athus

Bourse puériculture et vêtements d'enfants

ARH, Les amis du Rail de Halanzy

Atelier Gaumais, activités 2009

Carnaval ou v'Athus

14

16

16

17

19

19

Santé / Sport

Sub Aqua Club Athus

Les chèques sports, une aide trop peu sollicitée...

Sport news

Judo Club Aubange, le Judo, une inspiration de la nature

20

21

22

25

Politique / Informations au public

Conseils communaux des 19 janvier et 23 février 2009

Etat civil de la Commune d'Aubange du 25 novembre 2008 au 14 février 2009

Manifestations patriotiques 2009

Les personnalités qui ont marqué votre commune, Opus 1. Camille SCHMIT

28

29

31

31



NON, LE COLLEGE n'est pas devenu FOU !

Pourquoi des explications en langue portugaise ?

De 1989 à 2009, la population d'origine portugaise de la Commune est passée de 45 à 849 habitants. Elle représente aujourd'hui la deuxième communauté étrangère de la commune, juste derrière les Français. En outre, il s'agit d'apports récents en provenance du Grand-Duché voisin où le coût de l'immobilier devient inabordable pour de nombreuses familles portugaises. Ce sont souvent des personnes dont la connaissance du français est fragmentaire pour ne pas dire nulle. En matière d'enlèvement d'immondices et de propreté publique, il est donc important que ces ménages puissent accéder à toutes les informations utiles pour un maximum d'efficacité.





Jean-Paul DONDELINGER

Bourgmestre et Conseiller Provincial

Attributions :

sécurité (police et service d'incendie), finances, cultes

Editorial

Cela faisait longtemps que le bouclage du budget ordinaire communal n'avait plus été aussi difficile. Pour la 1^{ère} fois depuis des années, l'exercice consista à trouver, milliers d'euros par milliers d'euros, dépenses en moins et recettes en plus. Malgré cet effort, nous clôturons l'exercice propre par un déficit. Il fallut donc puiser dans nos réserves pour atteindre l'équilibre.

Quelle est l'origine de cette dégradation soudaine des finances communales ?

Premiers effets de la crise ? Non. Mais l'exercice 2008 a vu exploser les dépenses de personnel. Non point à cause d'engagements intempestifs. Mais bien parce que l'an passé a connu 2 indexations générales des salaires, auxquelles il faut ajouter, de manière prévisionnelle, un nouveau saut d'index en 2009. En outre, le personnel communal a obtenu une augmentation sensible de l'allocation de fin d'année. Cette hausse importante de la masse salariale en 2008 continuera bien entendu à produire ses effets en 2009.

Nous y ajouterons l'engagement de 2 sapeurs pompiers professionnels afin de pallier au manque croissant de volontaires et de répondre aux normes en vigueur en cas d'appel d'urgence. Le service des travaux sera « staffé » par l'engagement de 2 contremaîtres et un chef de service « population » sera engagé. C'est la volonté du Collège d'étoffer les services qui en ont un urgent besoin. C'est aussi notre contribution à la lutte pour l'emploi.

L'exercice 2009 verra également l'intervention communale en faveur du CPAS augmenter de près de 180.000 euros. La dotation à la zone de police est aussi indexée de 2%.

Je disais que nous avons dû puiser à hauteur de 180.000 euros dans nos réserves. Cette opération ne peut hélas pas se renouveler durant de nombreux exercices.

La responsabilité de l'élu est de dire aux citoyens les choses honnêtement.

Inutile de répéter que le contexte socio-économique est difficile et que nul économiste sérieux aujourd'hui n'ose prévoir l'époque de sortie de crise. Celle-ci aura, vous vous en doutez, indubitablement des effets négatifs sur les finances publiques, donc aussi sur les comptes communaux. Plus de chômage veut en effet dire plus de dépenses sociales et moins de recettes fiscales (voir notre article page intérieure).

Pour équilibrer un budget, 2 pistes sont possibles : diminuer les dépenses ou augmenter les recettes. Nous avons largement emprunté la première. Nos dépenses de fonctionnement (chauffage, eau, électricité, gaz, achats courants, contrats de maintenance, assurances...) ont été réduites au maximum. Pour 2009, nous avons prévu une croissance limitée à 2% de ce type de dépenses, ce qui est un pari audacieux.

Je vous ai expliqué que, sauf à supprimer des services aux citoyens et supprimer des emplois (ce qui en période de hausse du chômage serait, vous en conviendrez, malvenu), les dépenses de personnel vont augmenter. L'alternative se résume donc à prévoir de nouvelles recettes. **La taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices devra être revue à la hausse et modulée différemment. La Région Wallonne nous impose en effet de couvrir l'intégralité de nos dépenses par des recettes.** Le coût vérité en matière d'immondices sera d'application. Le Collège prendra donc ses responsabilités. Il le fera en répartissant l'effort de manière mesurée et surtout équitable.

Les exercices budgétaires prochains seront, c'est inutile de le cacher, particulièrement ardu. Nous gardons cependant l'ambition intacte de modifier radicalement le visage de notre commune. De lourdes opérations mobilisant des moyens budgétaires énormes sont en cours d'étude ou de réalisation (Maison de repos de Bellevue, bibliothèque communale, Clémarais, rénovation urbaine, plan de cohésion sociale, agence de développement local...).

Elles contribueront radicalement à donner de notre commune une image restaurée et accueillante.

Votre Bourgmestre,
Jean-Paul DONDELINGER



« LE BUDGET 2009 VOTÉ À L'UNANIMITÉ »

Au moment de voter le budget, la crise financière déboulait des Etats-unis vers le vieux continent et jetait le secteur bancaire européen dans les affres que vous savez. Les esprits lucides n'ignoraient pas que les secousses boursières allaient déboucher sur une dépression économique majeure avec son cortège de pertes d'emplois. Les mêmes savaient que les finances publiques, donc aussi communales, avec un effet décalé, souffriraient également des turbulences en cours.

Face à cette situation nouvelle, le conseil estima qu'il ne fallait pas ergoter sur les chiffres mais bien faire preuve de responsabilité et de solidarité pour voter le budget 2009 et suivre la ligne prudente suggérée par le Collège. Majorité et opposition libérale confondues (le représentant Ecolo était excusé), approuvèrent donc à l'unanimité le projet exposé par le Bourgmestre. Celui-ci tint à saluer ce sens de l'intérêt général et non partisan dans le chef de tous les conseillers présents.

Que dit ce budget 2009 ?

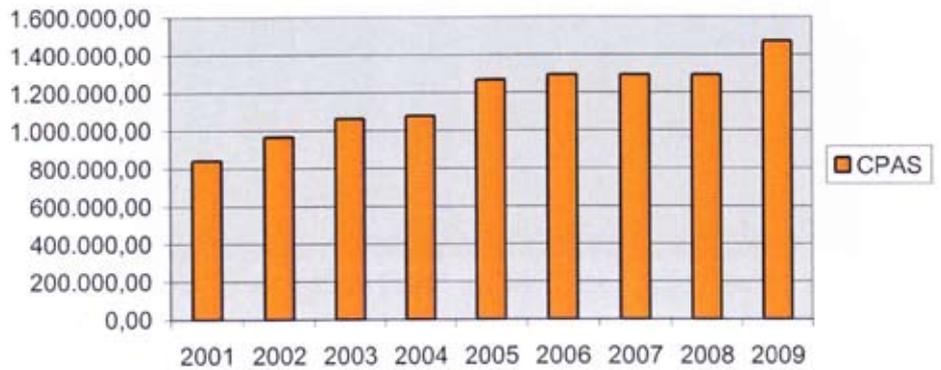
Comme évoqué dans l'éditorial, **le budget ordinaire** (qui capitalise les recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien normal de la commune) se clôture par un mali de plus de 130.000 euros à l'exercice propre. Seul un prélèvement de 180.000 euros sur notre fonds de réserve permet d'équilibrer les chiffres.

Au niveau des **recettes**, la bonne nouvelle est la stabilisation que nous espérons définitive du mode de calcul du Fonds des Communes qui garantit à Aubange des recettes prévisibles et en progression continue. Les recettes de fonds représentent près de 40% des recettes totales, ce qui permet de maintenir à Aubange **l'une des fiscalités les plus basses de la province** : 6% d'additionnels à l'IPP, le taux le plus bas autorisé par la Région Wallonne et 2100 additionnels au précompte immobilier (pour rappel, l'augmentation constatée cette année de l'impôt foncier est due à la fiscalité provinciale et non communale).

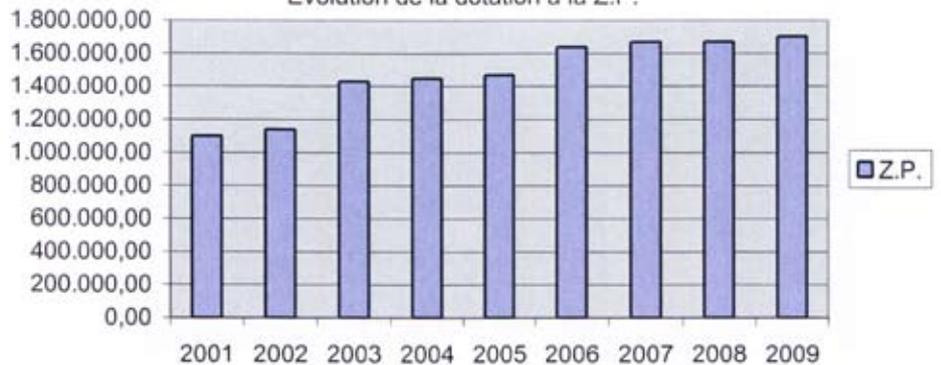
Certes, 2009 reprend l'augmentation de 2008 de la taxe sur les immondices et la taxe sur l'entretien des égouts. La première est **imposée, vous le savez désormais, par la Région Wallonne**. La deuxième est justifiée par les investissements importants que la Commune va devoir entreprendre pour modifier et adapter son réseau d'égouttage aux nouvelles contraintes de l'urbanisation galopante.

Les **dépenses** 2009 sont supérieures aux recettes. Comme le graphique ci-dessous vous le montre, elles sont constituées pour 40% de charges salariales. Les dépenses de transfert (dotations au CPAS, à la zone de

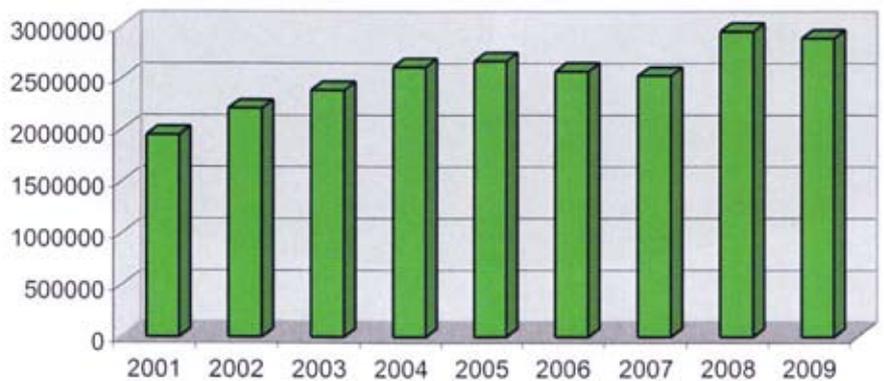
Evolution de la dotation du C.P.A.S.



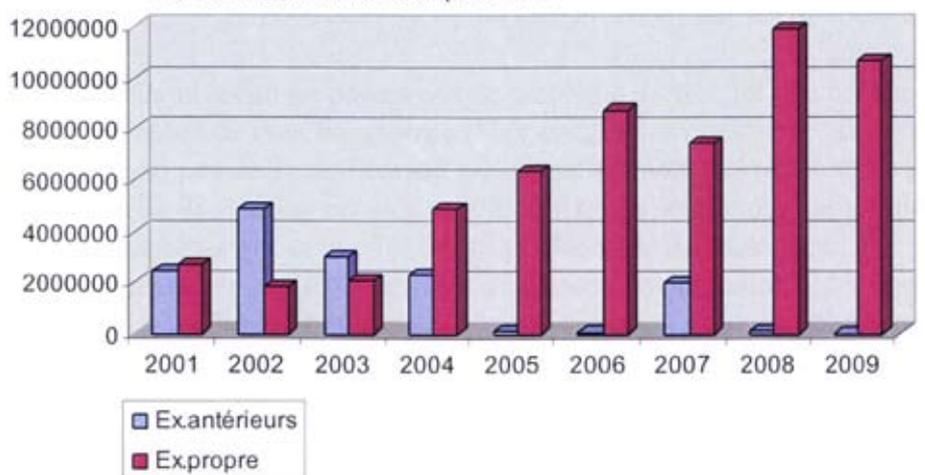
Evolution de la dotation à la Z.P.



Evolution de la charge totale de la dette



Effort d'investissements depuis 2001



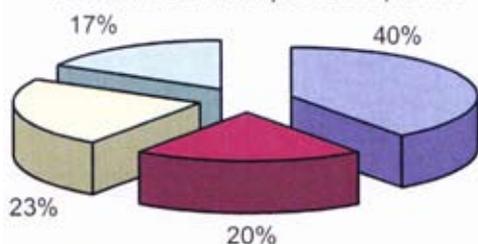
police) sont plus importantes que les dépenses de fonctionnement. Pour le futur, ces dépenses de transfert augmenteront encore, notamment à cause des déficits prévus de la nouvelle intercommunale de soins de santé VIVALIA .

Quant au **budget extraordinaire** (qui gère les travaux et les investissements non récurrents), il est en léger recul par rapport à 2008. Il se finance soit par subside, soit par emprunt, soit par prélèvement sur notre fonds de réserve extraordinaire. Cette dernière opération est encore possible en 2009 pour près de 1,6 mio d'euros.

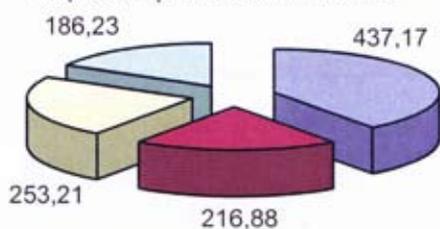
Quelles sont les principales réalisations prévues ?

- Rue La Cour à Rachecourt 205.000 euros
- Rue du chalet à Halanzy 240.000 euros
- Rue de Longwy (trottoirs) à Aubange 375.000 euros
- Rue des Cultivateurs à Aix-sur-Cloie 105.000 euros
- Sécurisation et éclairage extérieur Centre Sportif Athus 166.000 euros

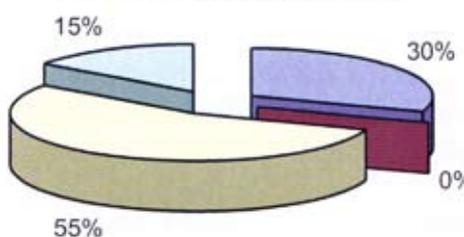
Ventilation économique des dépenses



Dépenses par habitant en euros



Financement de l'extraordinaire



- Chauffage et sanitaire Centre Sportif Athus 1.370.000 euros
- Construction de pavillons en bois pour personnes âgées à Athus 950.000 euros
- ...

A cela s'ajoutent bien entendu les travaux en cours budgétés sur exercices antérieurs : ferme de Clémarais, bibliothèque, restaurant scolaire à Aubange, agrandissement école Aix-sur-Cloie, ... ainsi que l'entretien extraordinaire de nos voiries que nous réalisons sur fonds propres depuis des années.

La crise : causes et conséquences

L'année 2008 restera dans les annales de l'Histoire financière et économique de ce début de XXI^e siècle. Un mot nouveau est entré dans le langage courant : « subprime », crédit hypothécaire à taux variable majoré. Ce type de crédit est à l'origine d'un véritable « tsunami » qui s'est abattu en cette fin d'année 2008 sur les bourses du monde entier. Espérons, mais il ne faut pas être naïf, que le monde politique et économique saura retenir les leçons de cette catastrophe.

Tout d'abord, un bref rappel des faits.

Tout débuta, vous le savez, aux Etats-Unis. Pour relancer une machine économique qui donnait des signes d'essoufflement, la Banque Fédérale américaine baissa ses taux directeurs qui atteignirent un plancher historiquement bas. C'était l'époque du crédit facile, mais du crédit piège puisque à taux variable. De nombreux ménages américains saisirent l'occasion « empoisonnée » de contracter un emprunt hypothécaire pour enfin acquérir leur logement. Lorsque les taux remontèrent, beaucoup furent dans l'incapacité de faire face à leurs obligations.

Des milliers de logements furent mis en vente, faisant du même coup s'effondrer le marché immobilier.

A ce premier souci s'en ajouta un second. En effet, les crédits hypothécaires accordés étaient tellement importants que certains opérateurs bancaires les avaient transformés en titres et en obligations financières, qui se diluèrent dans le marché. A leur tour, ces titres que plus personne ne savait isoler avec précision partirent en déliquescence à cause de la crise immobilière.

Les banques et institutions financières qui avaient ces titres en portefeuille de manière importante connurent assez rapidement d'immenses difficultés : Bear Stearns, Northern Rock, Lehman Brothers, Merrill Lynch...

Quelques géants de la finance tombèrent en faillite, d'autres durent être soutenus par d'énormes injections d'argent public (transformation de ces titres pollués en dette publique). Le cercle vicieux était amorcé.

En effet, les banques ne se firent plus confiance et il en résulta un tarissement du marché inter-

bancaire. Conséquence logique, le crédit aux entreprises et aux ménages se contracta et la crise financière devint crise économique.

Un hiver particulièrement rigoureux a fortement dégradé nos routes communales. Plusieurs seront réparées dans le cadre de cette programmation annuelle (500.000 euros)

Les quelques graphiques présents sur ces 2 pages vous donnent un petit aperçu des caractéristiques essentielles du budget 2009. Le Collège se tient à la disposition d'associations qui souhaiteraient un exposé plus exhaustif sur le budget aubangeois.

Aujourd'hui, les banques centrales et les gouvernements tentent vaillamment de relancer la machine. Et les plus libéraux parmi les économistes sont redevenus keynésiens, appelant au redémarrage par une politique de grands travaux initiés par les pouvoirs publics. Des taux redevenus intéressants devant y contribuer.

Quelles sont les conséquences de tout ceci sur la vie de notre commune ?

- Comme dit plus haut, la **persistance de taux bas est plutôt une bonne nouvelle pour notre dette communale**. Il y a effectivement lieu de profiter des conditions favorables pour entreprendre des travaux. Par contre, la crise a également touché les institutions financières à participation belge. Dont DEXIA (le successeur du défunt Crédit Communal) dont les communes sont actionnaires au travers du Holding Communal. Nos dividendes seront donc revus à la baisse, même si le gouvernement wallon a pris la décision de partiellement compenser les pertes.
- Des taux débiteurs bas signifient évidemment aussi des taux créditeurs aussi bas. **Nos placements rapporteront donc moins.**
- Si le chômage s'installe, **nos rentrées fiscales** (surtout celles liées à l'IPP, Impôt des personnes physiques -) **baissent**, même si cela se marquera dans les comptes avec quelques années de décalage.
- Si la crise perdure, la pauvreté s'installera. **Les dépenses sociales vont croître, notamment l'intervention communale dans le budget de notre CPAS.**

Un principe essentiel en économie est que tout phénomène, toute décision entraîne des répercussions en chaîne. Ce sont donc tous les acteurs qui sont touchés par cette crise, en ce compris les administrations publiques. C'est pourquoi le Collège a proposé au Conseil communal le vote d'un Plan pour l'Emploi et la Formation. Parce que nous estimons de notre devoir et de l'intérêt de tous d'apporter, en complémentarité avec les autres niveaux de pouvoir, notre modeste contribution à la lutte pour l'emploi qui s'annonce difficile.



DES CHOSES QUE L'ON NE DOIT PAS OUBLIER DE VOUS DIRE...

Il est souvent difficile de donner une information sur les dossiers en cours mais l'exercice est indispensable. Sans vouloir être exhaustif, voici une brève présentation de quelques dossiers, des motivations qui sont à l'origine de ceux-ci, et de leur déroulement.

Le projet d'extension de l'école communale d'Aubange

Le projet d'extension de l'école communale d'Aubange ne date pas d'hier mais du début des années 90. La progression constante du nombre d'élèves ces dernières années a rendu celui-ci plus indispensable que jamais. Pour être concret, 50 élèves fréquentent actuellement la première année primaire alors que 25 quitteront la 6^e année en juin pour entrer en secondaire...

Cette extension consiste en un agrandissement du réfectoire, l'aménagement de classes supplémentaires ainsi que la création d'une salle multimédia et d'une salle de gymnastique à l'étage.

La salle de gymnastique (salle de gym : 100 m² - réserve matériel : 18,04 m² - 2 vestiaires de 11,50 m² chacun) permettra surtout d'éviter les déplacements à la salle polyvalente pour les cours de psychomotricité des enfants de maternelle et réduira sensiblement les déplacements des plus grands dans les locaux du complexe sportif du Clémaraï.

Les travaux pour un montant de 965.058,66 € TVAC. sont subsidiés à concurrence de 589.448,52 € par la Communauté française et devraient selon le timing prévu être terminés pour septembre 2009. Mais il faut admettre que l'hiver particulièrement rude que nous avons traversé retardera la fin des travaux ...

Le projet d'extension de l'école communale d'Aix-sur-Cloie

Le projet d'extension de l'école communale d'Aix-sur-Cloie, a pour origine un constat : victime de son succès l'école communale accueille actuellement 80 élèves dans des locaux prévus au départ pour une quarantaine. Si un préfabriqué qui accueille une classe de primaire a été ajouté pour faire face à la demande, il faut bien reconnaître les limites de cette solution ...



Certes il est impossible de prévoir l'évolution du nombre d'élèves dans le futur mais l'aménagement d'un bâtiment en dur qui accueillera les deux classes de maternelle devrait permettre de retrouver de l'espace pour les classes de primaires et d'accueillir l'ensemble des enfants dans de meilleures conditions.

Ces travaux, dont le début est prévu au printemps, se réaliseront dans le cadre du programme d'urgence de la Communauté française (l'intervention est plafonnée à un montant de 182.000 € le solde 118.207,11 € étant pris en charge par la Commune).

La rénovation de la gare d'Halanzy

Les travaux sont en bonne voie et devraient être terminés pour la fin de cette année.

Une intervention de 200.000 € sur un montant total de 369.368,35 € TVAC. par le Ministre wallon de l'intérieur a permis la concrétisation de ce projet qui vise à un triple objectif.

1°) Accueillir un certain nombre d'associations halanzynaises (Amifer, Les Amis du Rail, la Mine Hier...) et permettre ainsi de retrouver des possibilités d'accueil au niveau de l'ancien Hôtel de Ville d'Halanzy et de soutenir la vie associative locale.

2°) Favoriser la relance de la ligne voyageurs vers Luxembourg et Arlon et participer ainsi à une dynamique en faveur du transport public pour améliorer la mobilité sur le territoire de notre commune.

3°) Redonner son lustre d'antan à une gare qui était devenu un chancre au cœur d'Halanzy.

La rénovation de la ferme du Clémaraï à Aubange

Ce dossier a nécessité pour être mené à bien la motivation sans faille de nos bourgmestres et échevins des travaux successifs mais aussi l'appui financier de deux ministres, celui du tourisme (213.688 €) et celui du patrimoine (542.968,42 €) sur un montant total prévu de 1.280.821,40 € TVAC.

Le classement du bâtiment s'il a été à la base du projet de rénovation n'a pas facilité les travaux qui malgré des retards devraient être concrétisés début 2010.

L'objectif est d'accueillir le local du S.I., des classes vertes, des associations aubangeoises ainsi les activités culturelles et touristiques de la commune.

A plus long terme l'idée est d'aménager le site du Clémaraï en un site de loisirs sportifs et de découverte de la nature au niveau touristique.



La transformation du bâtiment Hachel à Athus pour en faire le siège principal de nos bibliothèques.

Pas facile de faire un résumé de ce dossier complexe et difficile qui fait penser à un marathon avec de nombreux obstacles.

Combien de fois depuis mon entrée en fonction en juillet 2004 n'ai-je pas entendu la phrase « Vous n'aviez qu'à le raser... » Pas si simple...

En quelques mots....

Le savez vous ? Nous avons un des réseaux de bibliothèques les plus performants de la province de Luxembourg mais nous sommes bloqués depuis des années dans notre développement et le passage en catégorie supérieure par le manque d'espace...

L'idée d'une nouvelle bibliothèque remonte au début des années 90 avec la question fondamentale « nouvelle construction ou rénovation d'un bâtiment existant ? »

Devant les difficultés de trouver un terrain adéquat et les problèmes budgétaires de la Communauté française et surtout l'opportunité de rachat pour le bâtiment Hachel, la commune opte en 1998 pour la rénovation de ce bâtiment.

Le projet de rénovation soumis à la Communauté reçoit un accord de principe mais le dossier reste bloqué par les limites étreintes des budgets infrastructures de la Communauté française...

Fin 2004, la Ministre de la Culture nous annonce une bonne nouvelle avec le déblocage du dossier et un subside de 362.648 € sur un montant total de 836.057,55 € TVAC. En effet, une partie du bâtiment sera occupée par 3 appartements et n'est pas subsidiée.

Les travaux commencent en 2005 mais sont rapidement stoppés devant une problématique de taille. Le bâtiment contient de l'amiante dans des proportions bien plus importantes que celle décelé dans un inventaire en 1998.



Pour pouvoir poursuivre les travaux de rénovation il est impératif de désamianter le bâtiment entièrement et selon un mode opératoire précis mené par une firme spécialisée.

Après avoir obtenu un subside complémentaire pour le désamiantage (169.742,59 € sur 317.275,87 € TVAC) nous reprenons les travaux pour désamianter le bâtiment en 2007.

Cependant un nouveau problème survient car le désamiantage a impliqué le « décapage » du bâtiment et a mis en évidence des faiblesses de structure des dalles qui ne pourraient supporter les poids nécessaires par m² pour une bibliothèque.

Cette fois, il est nécessaire de réaliser les travaux de renforcement de la structure et d'aménagements complémentaires sans subsides (montant : 1.081.267,85 € TVAC.). Ils commencent fin 2008 et se poursuivront pendant l'année 2009 avec les travaux d'aménagement proprement dits pour prendre fin en 2010.

Indiscutablement ce dossier difficile aura pris beaucoup plus de temps et d'argent que prévu initialement en fonction des travaux supplémentaires et du simple fait de l'augmentation des frais de main d'œuvre et des matières premières depuis 10 ans....

Abandonner parce qu'un dossier est plus difficile que prévu n'est pas une solution en général et dans ce cas-ci en particulier

Ce projet est indispensable pour l'avenir de nos bibliothèques communales à commencer bien entendu par celle d'Athus mais avec des retombées positives pour l'ensemble de nos implantations (Aubange - Halanzy - Rachecourt).

Nos bibliothèques communales, ce sont plus de 2500 lecteurs et 90000 livres répartis sur quatre localités avec 1300 lecteurs et 50000 livres sur Athus.

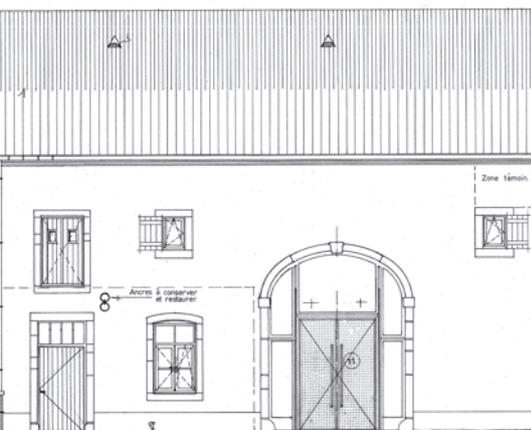
Les raisons initiales d'une nouvelle implantation pour la bibliothèque d'Athus mais aussi la relocalisation de la ludothèque (jeux) communale actuellement située au Centre culturel sont plus que jamais d'actualité.

- Près de 20000 livres sont en containers faute de place pour les exposer.
- Nos bibliothèques ne respectent pas actuellement la superficie nécessaire pour leur fonctionnement et la dérogation provisoire dépend bien évidemment de notre projet de nouvelle bibliothèque...
- La bibliothèque d'Athus est loin de fonctionner dans des conditions idéales dans les caves de l'Hôtel de Ville et est inaccessible pour les personnes à mobilité réduite.

Mais l'installation de la bibliothèque dans le bâtiment aura aussi d'autres conséquences positives :

- La rénovation du bâtiment Hachel fait partie intégrante de la rénovation urbaine d'Athus et transformera ce qui est actuellement un chancre en vitrine pour notre commune.
- Pendant la courte période d'occupation provisoire du bâtiment Hachel par la bibliothèque pendant les travaux à l'Hôtel de Ville, fin 2004 – début 2005, ce sont des centaines de nouveaux lecteurs qui ont découvert la bibliothèque, preuve de la pertinence de sa localisation...
- Des centaines de lecteurs visiteront chaque semaine la bibliothèque et la ludothèque ce qui aura des effets bénéfiques pour les commerces proches.
- Dès lors mener ce projet à bien malgré les obstacles est l'un de nos objectifs majeurs.

*Christian BINET,
échevin de l'enseignement,
la communication, la culture et du tourisme*



COMMUNIQUER ENTRE PERSONNES IMPLIQUEES DANS UNE

PROCEDURE PENALE ? C'EST POSSIBLE !



Comment ?

En faisant appel à un tiers neutre en vue de gérer de manière concertée les difficultés relationnelles et matérielles résultant d'un acte infractionnel.

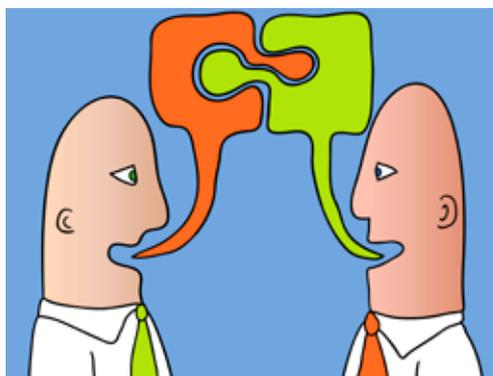
Pour quels faits et à quel moment ?

Pour tous types de faits et à tous moments de la procédure pénale, à partir du dépôt de plainte à l'exécution de la peine.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un espace de communication qui, selon les situations, peut permettre :

- des échanges d'informations et/ou la négociation d'engagements personnels susceptibles d'apporter clarification et apaisement ;
- la négociation d'une forme de réparation ou de dédommagement ;



- l'expression d'émotions dans des faits graves où la réparation au sens strict n'est pas concevable ou ne suffit pas.

Pour qui ?

Pour toutes les personnes ayant un intérêt direct dans une procédure pénale : auteurs, victimes, familles ou proches. Ces personnes peuvent solliciter gratuitement l'intervention d'un médiateur en s'adressant au bureau de l'asbl Médiante de leur arrondissement judiciaire. Ce service est gratuit.

Bureaux de la province de Luxembourg

L'asbl Médiante, subventionnée par le Service public Fédéral Justice, s'est implantée dans la province de Luxembourg en 2007-2008.

- **Arrondissement judiciaire d'Arlon**
Avenue Nothomb, 80 à Arlon
(uniquement sur rendez-vous)

- **Siège social :**
Avenue Comte de Smet de Nayer, 1 bte 16 -
5000 NAMUR - BELGIQUE

Tél. : 32 (0)81 22 66 60

Fax : 32 (0)81 22 77 60

Mail info@mediante.be
<http://www.mediante.be>

Agence Immobilière Sociale Logésud asbl

QU'EST-CE QU'UNE A.I.S. ? UNE AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE EST UN INTERMÉDIAIRE ENTRE UN :

Propriétaire bailleur à qui elle garantit :

- Le paiement régulier des loyers (même en cas de vide locatif, de mauvais versement de la part du locataire,...) quoiqu'il arrive en début de chaque mois;
- L'assurance que le bien sera préservé dans son état initial;
- L'exonération du précompte immobilier; Le suivi du locataire (social, entretien, réparation, ...);
- La gestion totale du bien loué (indexation, litiges, décompte des charges, entretiens,...).

Locataire à qui elle garantit :

- Un logement répondant aux critères minimaux de salubrité et de sécurité;
- Un loyer plus démocratique que sur le marché privé;
- Un suivi d'aide tant sur le point de vue social, administratif, ou encore quotidien (entretien, réparations, ...).

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ PAR NOS SERVICES ...

Service propriétaire :

Si vous désirez nous confier un logement, avoir des renseignements sur les aides et primes pour des travaux à réaliser dans un logement à louer (primes à la réhabilitation, à la création de logements conventionnés, provinciales, ...).

Contactez : Mlle EVRARD Laurence
tél. : 063 / 22 11 81

Service locataire :

Si vous désirez vous inscrire afin de bénéficier d'un logement.

Contactez :

Mme JASPART Catherine ou Mme TIBESAR Monique
Tél. : 063 / 22 11 81

Président : Mr CARRIER J.-M.,
Député permanent aux affaires sociales et hospitalières.

Adresse :

LOGESUD
Rue de la Semois, 78/2, 6700 ARLON
Tél. : 063 / 22 11 81
Fax : 063 / 67 62 06
logesud@skynet.be



Vous cherchez une voiture adaptée, une aide technique pour la salle de bain ou la cuisine, des vêtements adaptés?

Vous connaissez les premiers problèmes corporels liés à l'âge et vous désirez rester indépendant le plus longtemps possible?

**VENEZ ALORS LE 23, 24 OU 25 AVRIL 2009
À LA 11^{ÈME} ÉDITION DE REVA**

le salon d'information pour personnes ayant un handicap ou personnes âgées au Flanders Expo à Gand chaque jour de 10 à 18 h

REVA s'adresse aux personnes ayant un handicap et aux personnes âgées avec des limitations débutantes. Il y a, à ce salon plus de 170 exposants, tout ce qui se vend aujourd'hui dans le domaine des aides techniques et adaptations : domotique de l'habitation, chaises roulantes pour tous les buts, ordinateurs, mobilier, sanitaire, aides techniques pour aveugles et malvoyants, sourds et malentendants, articles de loisirs et matériel thérapeutique. Les services, autorités et associations sont très présents et de cette manière, que REVA peut donner une réponse complète à toutes les questions en rapport avec un handicap ou une limitation.

Pour les admirateurs du sport, le samedi 25 avril est un jour spécial car ils y trouveront diverses initiatives sportives qu'ils pourront

non seulement voir comment un handicapé peut pratiquer un sport mais également l'essayer.

Celui qui veut préparer sa visite peut se rendre sur le site www.reva.be. Vous pouvez rechercher via le lien "chercher un produit ou un service" quels sont les exposants des produits ou des services qui vous intéressent.

On peut facilement accéder à REVA avec les transports en commun et en voiture.

- **en train :** jusqu'à la gare de Gent Sint-Pieters et puis le Tram n°1 qui vous amène directement au Flanders Expo. Des places pour chaises roulantes sont prévues dans le tram.

- **en voiture :** Flanders Expo se situe le long de l'autoroute E40 et dispose de sa propre sortie: le n°14.

Extrait du règlement de police : dispositions relatives à la TRANQUILLITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUES



Ces dispositions ont pour objectif d'assurer la quiétude et la sécurité de tous sur le territoire communal. Elles portent donc sur des comportements tels que les nuisances sonores, l'abandon d'immeubles, la mendicité... ou encore sur la dégradation de biens publics. Elles insistent également sur les obligations, qui incombent à chacun d'entre nous, dans les lieux publics (parcs...). Parmi ces dispositions, nous voulons attirer plus particulièrement votre attention sur :

NUISANCES SONORES (ARTICLES 3.2.1, 3.2.2, 3.2.4 ET 3.2.6)

TAPAGE

Sachez que de jour comme de nuit, tout bruit venant troubler la tranquillité publique est interdit.

TONDEUSE ET ENGINS À MOTEUR

Si vous souhaitez tondre votre pelouse, utiliser une tronçonneuse ou autre, n'oubliez pas de respecter les jours et horaires prévus à cet effet :

- la semaine et le samedi, entre 8h et 21h,
- les dimanches et jours fériés, uniquement entre 14h et 18h.

Cette disposition ne s'applique cependant pas aux fermiers utilisateurs d'engins agricoles et aux services d'utilité publique.

ALARME

Si votre alarme se déclenche, vous devez l'arrêter le plus rapidement possible. Soyez vigilant car, si nécessaire, la police pourra l'éteindre elle-même à vos frais, risques et périls. Le déclenchement intempestif d'alarme est interdit.

Par ailleurs, n'oubliez pas que vous devez signaler à la police l'installation d'un tel dispositif et ce, dans les cinq jours de sa mise en service.

ANIMAUX

Vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que votre animal, par ses cris, aboiements..., ne perturbe la tranquillité publique.

MENDICITÉ ET COLLECTES (ARTICLES 3.6.1 À 3.6.7)

Les personnes majeures se livrant à toute forme de mendicité ne peuvent en aucun cas importuner les passants ou encore les habitants en allant sonner aux portes. Ils ne peuvent être accompagnés par des mineurs d'âge, cette activité étant interdite à ces derniers.

Par ailleurs, la mendicité par lavage de vitre est interdite sur le territoire communal.

Sachez aussi que les collectes de fonds ou d'objets effectuées sur la voie publique ne peuvent se faire sans autorisation préalable et écrite du Bourgmestre. Cette autorisation doit être demandée au moins 20 jours ouvrables avant son déroulement et doit être présentée par le collecteur, ainsi qu'un document officiel d'identité, aux personnes sollicitées.

DANGÉROSITÉ ET INSALUBRITÉ D'IMMEUBLES (ARTICLES 3.7.1 À 3.7.3)

Si vous êtes propriétaire, occupant ou gardien d'un immeuble bâti ou non, vous devez veiller à prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter que ce bien ne présente un danger pour la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques.

Si vous ne faites rien, le Bourgmestre pourra vous imposer de prendre les mesures adéquates et, à défaut de réaction de votre part, ces mesures pourront être prises par la commune à vos frais, risques et périls.

DÉGRADATIONS (ARTICLES 3.9.1, 3.9.3, 3.9.5 ET 3.9.6)

Vous ne pouvez escalader les façades, les murs, les clôtures, ni grimper aux réverbères, poteaux et autres mobiliers urbains.

Vous ne pouvez détériorer, endommager ou encore souiller volontairement la voie publique, les bâtiments, les monuments et objets d'utilité publique (bancs, statues, poubelles...).

Vous devez veiller à ce que les bouches d'incendie soient bien dégagées et visibles.

Vous êtes également tenu de respecter les propriétés mobilières d'autrui. Sachez que ces faits sont lourdement sanctionnés !



OBLIGATIONS DANS LES LIEUX PUBLICS (PARCS, JARDINS PUBLICS, PROPRIÉTÉS COMMUNALES...) (ARTICLES 3.10.1 ET 3.10.2)

Vous êtes tenu dans les parcs, squares, jardins publics, propriétés communales..., de respecter l'ordre et la tranquillité. Par conséquent :

- Vous ne pouvez pas dégrader ou abîmer les pelouses, talus, arbres, clôtures, mobiliers urbains... et vous ne pouvez pas arracher les fleurs et plantes, ni ramasser les bois morts ;
- Vous ne pouvez pas vous attaquer aux oiseaux et à leurs nids, ni pêcher sans autorisation ;
- Vous ne pouvez pas vous coucher sur les bancs ;
- Vous ne pouvez pas laisser vos enfants sans surveillance ;
- Vous ne pouvez pas vous baigner dans les points d'eau (fontaine, étangs...), ni jouer, patiner ou circuler sur les étangs et cours d'eau gelés ;
- Vous ne pouvez camper ou pique-niquer qu'aux endroits autorisés et en veillant au bon état et à la propreté des lieux.

En cas de non respect de ces obligations, sachez que vous pourrez vous faire expulser de ces lieux, soit provisoirement, soit définitivement.

Il vous est possible de consulter l'intégralité du règlement général de police sur le site Internet de la commune, à savoir www.aubange.be (rubrique environnement) ou auprès de l'administration communale.



Service Accueil et Prévention

idées reçues

« En parler, ça peut donner envie ! »

Beaucoup de choses provoquent le désir et la curiosité, surtout si elles sont cachées ou interdites. Le mystère et la fascination qui entourent les drogues peuvent pousser certaines personnes à avoir envie de les essayer. **Ne pas en parler peut augmenter le besoin de découverte par soi-même et donc l'envie de tester.**

« Pour savoir si une personne se drogue, le mieux est de faire un test d'urine ! »

Attention, d'une part le test d'urine n'est pas sûr à 100 %. D'autre part, et c'est plus important, s'il est imposé il peut être vécu comme un véritable manque de confiance et, par exemple, détériorer les relations entre les membres d'une famille.

Si des doutes persistent, le mieux est d'en parler de façon franche avec la personne concernée.

« Après le test, on saura quoi faire ! »

Même si le test indique une consommation de drogue, **il ne dit pas ce qu'il faut faire. Punir ? Dialoguer ? Soigner ? Fermer les yeux ?**

Par contre, si le résultat est négatif cela veut-il dire qu'il ne faut rien faire ? Avant de recourir au test, la précaution la plus importante est de réfléchir à ce qu'on veut vraiment savoir et pour quelles raisons.

Le plus simple n'est-il pas d'en parler directement avec la personne concernée ou de demander conseil à un intervenant spécialisé ?

Journée de Théâtre Forum et de sensibilisation.

Juste avant Pâques, le **SAP** des communes partenaires d'Aubange, Messancy, Musson et Saint-Léger **propose, aux élèves de deuxième secondaire** de l'Athénée Royal d'Athus et de l'Institut Cardijn Lorraine (Athus et Differt), **une représentation de Théâtre Action portant sur les problèmes de l'adolescence et les risques de dépendance.**

La troupe du « Collectif 1984 » de Bruxelles nous a une nouvelle fois fait l'honneur de sa présence au Centre Culturel d'Athus pour animer cette journée de sensibilisation s'inscrivant dans la continuité du Cycle d'information sur les assuétudes mis en place par le SAP en 2003.

La pièce intitulée « **Fumée bleue... je vois rouge !** », met en scène une famille confrontée à des difficultés qui, bien que caricaturales, reflètent une réalité souvent très proche de ce que nous pouvons vivre ou quotidien...

Le fils âgé de 16 ans, se voit plongé dans un enchaînement qu'il ne contrôle plus et qui l'entraîne, lui, ses proches et son ami de 40 ans avec lequel il fume un petit joint de temps en temps, vers une situation de plus en plus compliquée qui souligne immanquablement les dangers du manque de communication...

La particularité de ce type de spectacle est de **laisser aux spectateurs la possibilité de modifier l'histoire après l'avoir vue une première fois.** Ils peuvent alors prendre la place d'un des protagonistes pour apporter un regard nouveau sur l'évolution de la situation ! Improvisations, fous rires et applaudissements ne manquent pas d'égayer les interventions multiples qui permettent d'aborder sans tabous certains **sujets encore trop souvent stigmatisés tel que la consommation de cannabis, l'abus d'alcool ou de médicaments, le fait d'être accro à la TV, aux consoles de jeux, ou GSM...**

En résumé on peut dire que ce rendez-vous annuel permet d'**ouvrir le débat sur le thème des assuétudes avec en toile de fond le manque de dialogue et l'incompréhension mutuelle qui sont trop souvent de règle dans notre société.** Ces clarifications constituent un point de départ essentiel pour des échanges constructifs entre adultes et jeunes gens, discussions qui se prolongeront sans doute en classe (avec la participation des Médiateurs scolaires, du CPMS et d'ODAS), mais aussi à la récréation, à la maison...

Service public actif en matière d'assuétudes et de toxicodépendance

- **Soutien :** suivis familiaux et Groupe d'Entraide Parents
- **Aides :** accueil individuel des usagers et orientation thérapeutique ou médicale
- **Prévention :** actions préventives diverses et information spécifique « Drogues »

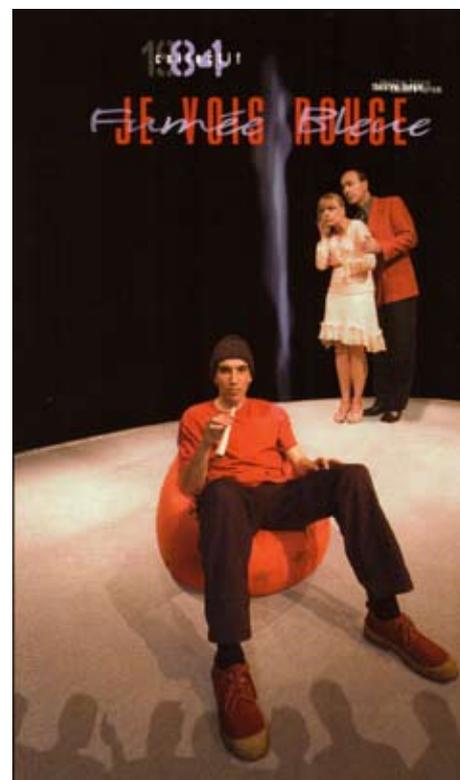
Service Accueil et Prévention :

Michaël MATHIEU
tél : 063 / 38 87 16



Infor drogues :

tél : 02 / 227 52 52





**Centre Culturel
de la Commune d'Aubange**
17 rue du Centre, 6791 ATHUS
Tél. : 0032 (0)63 38 95 73
Fax : 0032 (0)63 38 50 93
E-mail : cccaubange@hotmail.be

PROGRAMME TOUT PUBLIC :

LE CINE DES 4 JEUDIS

HOMMAGE AU GRAND ACTEUR DU CINÉMA MUET : CHARLIE CHAPLIN

TARIF : « Le ciné des 4 jeudis » : 3€ pour les adultes, 1,50€ pour les enfants et adolescents, 1,25€ pour les articles 27

Prologue avec : Thomas fait son cinéma

COMPAGNIE : Compagnie RirOlarmes

INTERPRETE : Thomas Delvaux

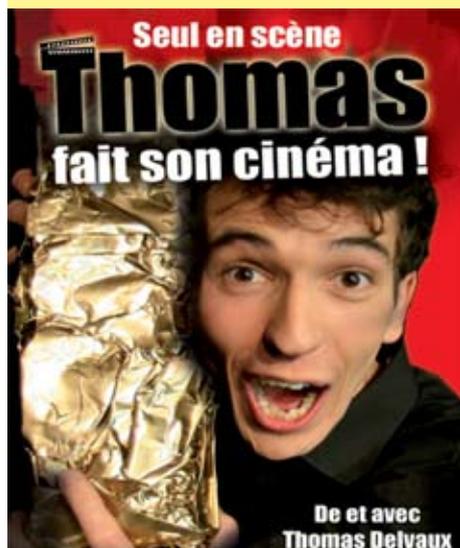
RESUME : Un seul en scène, drôle et touchant. Thomas déroule sa vie décalée du septième art dans un spectacle qui fait la part belle à la caricature, au mime. Il dévoile le secret des héros des films d'action, il invente une vie dans laquelle les plus grande stars sont ses amis : Al Pacino, Nicole Kidman. Une vie dans laquelle il obtient le César du meilleur acteur et où aller chercher un timbre poste devient une aventure digne du « Seigneur des anneaux ». Il rend hommage à Louis de Funès, Gene Kelly et danse Rabbi Jacob et chantons sous la pluie.

Humour et cinéma, deux ingrédients pour une soirée réussie.

DATE : Samedi 4 avril à 20h15

PUBLIC : de 15 à 150 ans

TARIF : 10,00€ au guichet, 8,50€ pré-vente, 5€ étudiants, carte S et chômeurs, 1,25€ article 27



Programme du Centre Culturel 2^{ème} trimestre 2009

Courts-métrages

INTERPRETE : Charlie CHAPLIN

DATE : Jeudi 4 avril à 16h

PUBLIC : pour petits et grands enfants

The Kid – Le Gosse

INTERPRETE : Charlie Chaplin

RESUME : Un des films les plus marquants de Chaplin, qui a fait rire et pleurer des générations, et révélé au grand public le jeune acteur prodige Jackie Coogan. Charlot recueille malgré lui un bébé abandonné. Quelques années plus tard, le petit garçon tombe malade, les services sociaux tentent de les séparer

DATE : Jeudi 4 avril à 20h15

PUBLIC : Jeunes et adultes



Courts-métrages

INTERPRETE : Charlie Chaplin

DATE : Jeudi 16 avril à 16h

PUBLIC : pour petits et grands enfants

Le Cirque

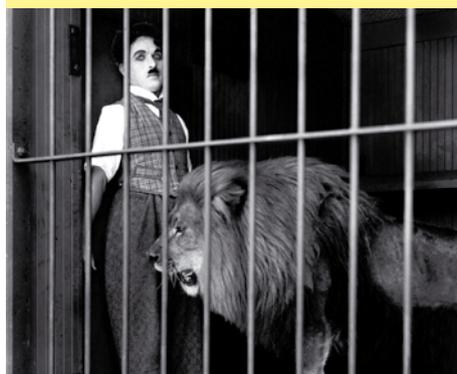
INTERPRETE : Charlie Chaplin

RESUME : Un des films les plus inventifs de Chaplin, « Le Cirque » révèle une prodigieuse cascade d'inventions, un torrents de gags et de métaphores visuelles.

Engagé par hasard dans un cirque, Charlot devient vite l'attraction grâce à sa maladresse qui fait rire le public. En vivant au milieu de la troupe, il tombe amoureux de la fille du patron.

DATE : Jeudi 16 avril à 20h15

PUBLIC : Jeunes et adultes



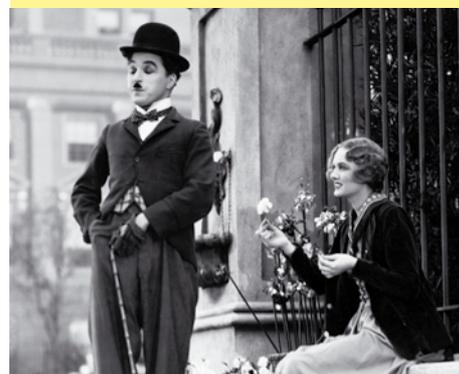
Les feux de la rampe

INTERPRETE : Charlie Chaplin

RESUME : En rentrant un soir chez lui, l'ancien artiste de music-hall Calvero découvre sa jeune voisine danseuse à demi-morte. Déçue par la vie, Terry a tenté de mettre fin à ses jours. Une amitié se noue alors entre les deux artistes. Calvero, hanté la nuit par des rêves de gloire passée, prend Terry sous son aile, la soigne et l'encourage à reprendre la danse.

DATE : Jeudi 23 avril à 20h15

PUBLIC : Jeunes et adultes



La ruée vers l'or

INTERPRETE : Charlie Chaplin

RESUME : Klondike, fin du XX^{ème} siècle. Des aventuriers partent en quête de filons d'or dans les montagnes enneigées. Parmi eux, un petit homme coiffé d'un chapeau et muni d'une canne se réfugie un jour de tempête dans une cabane perdue où il rencontre deux autres chercheurs d'or. De retour bredouille à la ville, le petit homme fait la connaissance de Georgia dont il tombe amoureux.

DATE : Jeudi 30 avril à 20h15

PUBLIC : Jeunes et adultes



Les utopies sociales

DATES : Jeudi 7 mai à 20h30 / Jeudi 28 mai à 20h15 / Jeudi 4 juin à 20h15 et Jeudi 11 juin à 20h15

En collaboration avec le CAGL de Rossignol

COMPOSTELLE,

CHEMINS DE RENCONTRE

INTERPRETE : Reportage multivision panoramique de Jean et Michèle Meuris

RESUME : Depuis un millénaire Saint Jacques de Compostelle attire les pèlerins européens. Mais ils viennent aussi d'autres continents. Ils sont chrétiens ou athées, agnostiques, parfois d'une autre religion.

Images pleines d'amour et d'humour de Jean, textes incisifs mais toujours humanistes de Michèle. Ils posent tout deux un regard critique sur les dieux et les hommes.

DATE : Vendredi 8 mai à 20h15

PUBLIC : Tout public

TARIF : : 6,00€ au guichet, 5€ étudiants, carte S et chômeurs, 1,25€ article 27



FIN DE PARCOURS

INTERPRETE : ateliers créatifs et de théâtre pour enfants et adolescents

RESUME : Éléonore Ramaekers et Viviane Étienne, animatrices des ateliers, présentent une création théâtrale et une exposition réalisées par les jeunes. La rencontre sera suivie du verre de l'amitié.

DATE : Samedi 9 mai de 16h à 18h30

PUBLIC : Tout public – entrée libre



T1

AUTEUR : José Maria Vieira Mendes, auteur portugais

COMPAGNIE : Projet transfrontalier avec la Kulturfabrik et le Théâtre du Centaure (L)

INTERPRETE : Fabrizio Leva, Joël Delsaut, Nilton Martins et Cécilia Guichart dans une mise en espace de Aïcha Laveaux

RESUME : Je n'avais encore dit à personne pourquoi j'avais passé trois jours ici, enfermée, toute seule, et demain je retourne au boulot et je ne voulais pas le faire sans avoir dit ça à voix haute, mais tu sais que je suis beaucoup mieux ici. Je n'ai plus besoin de me prendre la tête avec ma mère. Je peux être seule. Je peux faire tout, tout ce dont j'ai envie. Heureusement que je suis venue ici. Voilà. Ça va mieux.

Ouvrage traduit avec l'aide de la Maison Antoine Vitez, et publié avec l'aide de l'Institut Camões à Lisbonne, et du TNT - Théâtre National de Toulouse Midi-Pyrénées à l'occasion du festival imira! 2006.

DATE : Samedi 16 mai à 20h15

PUBLIC : Tout public

TARIF : 7,00€ au guichet, 5€ étudiants, carte S et chômeurs, 1,25€ article 27

FESTIVAL ANNUEL DES MAQUETTISTES DES 3 FRONTIÈRES

RESUME : Exposition

DATE : Vendredi 19 juin de 14h à 18h / Samedi 20 et dimanche 21 de 10h à 18h

PUBLIC : Tout public

CRÉATION THÉÂTRALE

COMPAGNIE : atelier pour adultes

ORGANISTRICE : Aïcha Laveaux

DATE : Vendredi 26 et samedi 27 juin à 20h15

PUBLIC : Tout public

PROGRAMME SCOLAIRE

GÉANT COMME L'OcéAN

COMPAGNIE : Planète Môme

INTERPRETE : Benoît Marenne

RESUME : Animation interactive avec projection

DATE : 4, 5 et 6 mai

PUBLIC : classes de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire



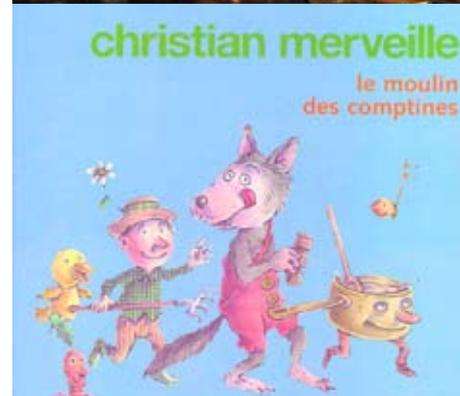
LE MOULIN DES COMPTINES

INTERPRETE : Christian Merveille

RESUME : Chansons

DATE : du 11 au 15 mai

PUBLIC : classes de maternelle, 1^{ère} et 2^{ème} primaire



ASSOCIATIONS

COLLECTE DE SANG DE LA CROIX-ROUGE

DATE : : Mardi 14 et mercredi 15 avril

FÊTE DE LA JEUNESSE

ORGANISATION : Communauté Laïque des 3 Frontières

DATE : Dimanche 26 avril

CONFÉRENCE SUR LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE ET SPECTACLE LOUIS ET LOUISE

ORGANISATION : La Jeune Chambre Internationale des 3 Frontières

DATE : Samedi 13 juin à 20h

PUBLIC : Tout public





HARMONIE ROYALE DES SAPEURS-POMPIERS D'ATHUS

L'Harmonie d'Athus fut créée en 1875 par quelques sapeurs-pompiers ayant des connaissances musicales. 50 ans plus tard, le titre de « Royale » lui fut accordé.

Aujourd'hui, l'Harmonie compte en ses rangs une cinquantaine de musiciens et membres du comité, âgés de 10 à 78 ans.

Au cours de sa traditionnelle **soirée alsacienne**, l'Harmonie Royale des Sapeurs-Pompiers d'Athus a eu l'occasion de remercier **Jean-Michel CLINQUART** pour le travail qu'il a accompli en tant que président depuis 2005. Après 4 années de dévouement et d'efficacité, ce dernier a en effet décidé de quitter son poste et de passer le relais à **Jean-Paul NOËL**.

Le nouveau président et son jeune comité (moyenne d'âge de 40 ans) auront à cœur de concrétiser de nouveaux projets et de perpétuer les traditions de l'Harmonie d'Athus. A commencer par le **concert de Printemps** qui aura lieu le samedi 25 avril à 20h au Centre Culturel d'Athus. La première partie de ce concert sera assurée par l'Harmonie Municipale de Rodange à laquelle l'Harmonie locale succèdera.

Notons que l'Harmonie Royale des Sapeurs-Pompiers d'Athus représentera la Fédération Musicale du Luxembourg Belge lors du **Festival USM (Union des Sociétés de Musique de la Communauté Française)** organisé à Etalle les 9 et 10 mai.

Attirer des jeunes à faire de la musique reste également un des principaux objectifs de l'Harmonie. Le solfège est le passage obligatoire pour apprendre un instrument de musique. Concrètement, la première année de solfège se donne dans les locaux du Centre Culturel à Athus. Dès la deuxième année, l'élève peut choisir un instrument. L'Harmonie d'Athus peut **mettre à la disposition des musiciens des instruments de qualité** tels que flûtes traversières, clarinettes, saxophones, trompettes, trombones ou encore tubas, sous condition qu'ils rejoignent nos rangs par la suite et qu'ils s'engagent à faire partie intégrante de l'harmonie.

RENSEIGNEMENTS

Président : **Jean-Paul NOËL**
Tél. : 063/38.79.95
numa.noel@skynet.be
Communication externe : **Gérard TINANT**
Tél. : 063/38.63.21
gigitinant@hotmail.com
Site Internet : www.harmonieathus.be

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Samedi 25 avril à 20h : **Concert de Printemps au Centre Culturel d'Athus** – Entrée libre

Samedi 2 mai à 14h : **Hämmelsmarsch dans les rues du quartier de la frontière à Athus**

Samedi 9 mai à 19h : **Participation au festival USM à Etalle**

Dimanche 5 juillet à 12h : **Barbecue au réfectoire de l'IMMA**

Samedi 1 août à 14h : **Hämmelsmarsch (quartier de la rue de France et Dolberg)**

Dimanche 2 août : **Hämmelsmarsch (quartier du centre et Home-lorrain)**

Vendredi 4 septembre à 19h : **concert à la Place d'Armes à Luxembourg**

Samedi 17 octobre à 20h : **Concert d'Automne au Centre Culturel d'Athus** – Entrée libre

Samedi 21 novembre à 18h30 : **messe de Sainte-Cécile à l'église d'Athus**

Dimanche 22 novembre à 12h : **repas de Sainte-Cécile au réfectoire de l'IMMA**

Samedi 19 décembre à 20h : **concert de Noël à l'église d'Athus**

Bourse Puériculture et Vêtements d'Enfants

LA LIGUE DES FAMILLES (Aubange, Rachecourt, Halanzy, Aix-sur-Cloie, Athus, Guerlange, Battincourt)

Vous invite à la Bourse Puériculture et Vêtements d'Enfants

Pour le matériel de puériculture et les vêtements d'enfants de 0 à 12 ans

A la salle polyvalente d'Aubange le 27 et 28 mars 2009

DÉPÔT : Vendredi 27 mars 2009 de 10h à 12h et de 16h à 19h, chaque liste se compose de 15 vêtements et/ou matériel de puériculture en parfait état (3 listes maximum). **UNE LISTE COÛTE** 1.50 pour les membres et 2.50 pour les non membres. **VENTE** : Samedi 28 mars 2009 de 10h à 12h et de 14h à 15h30, le prix de vente est fixé par les déposants, la ligue se réserve 10% du prix de vente. **REPRISE** : Samedi 28 mars 2009 de 16h à 17h, au-delà de 17h30, les affaires non reprises seront offertes à une œuvre caritative

RENSEIGNEMENTS : M. J. Ongena, tél. : 063 / 67 77 88, Mme M. Forget, tél. : 063 / 38 53 69, Mme Hennequin, tél. : 063 / 43 40 14.
Pour toutes nos activités, devenir membre, délégué bénévole, contactez-nous



LES AMIS DU RAIL DE HALANZY

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION :

En 1985, date des 150 ans des Chemins de Fer en Belgique, un groupe d'amateurs de la chose ferroviaire décida d'organiser, dans les locaux de l'hôtel de ville de Halanzy, une exposition de cartes postales, photos, objets et documents relatifs à la ligne Virton – Halanzy – Athus – Arlon, fermée au trafic voyageurs l'année précédente. Le 15 novembre 1985, dans l'engouement suscité par cette manifestation, l'association des Amis du Rail de Halanzy (ARH) fut fondée, offrant trois activités principales à ses membres.

Dans un premier temps, faute de local, les réunions se tiennent chez le président ou le secrétaire de l'association. Après un bref passage, de 1991 à 1994, par un local mis à disposition par la commune, le club est orienté vers la gare de Halanzy, dont le 1^{er} étage est disponible mais dans un piteux état. Après la signature d'un contrat de location entre la SNCB et l'ARH, les locaux sont remis à neuf, grâce à l'aide précieuse de l'Administration Communale et de son personnel ouvrier, et le club peut y emménager dès 1995.



PREMIÈRE ACTIVITÉ : LE COMITÉ DE DÉFENSE DE LA LIGNE VIRTON - ARLON.

Ce comité de défense de ligne, partie intégrante de l'ARH, militait pour la réouverture de la ligne Virton-Athus-Arlon, fermée au trafic voyageur le 2 juin 1984. Pendant 21 longues années, il va se battre pour obtenir gain de cause. Ses membres rédigent des mémorandums, déposent des pétitions...

Certes, on les écoute, mais on les éconduit aussi vite. Comme le dit le président de l'ARH :

« On nous prenait pour des Pieds Nickelés venus du fond du Far-West ! Personne ne croyait à notre idée... »

Et pourtant. En 2004, à l'initiative de l'association, tous les hommes politiques de la région donnent un grand coup d'accélérateur et, en décembre 2004, la SNCB et les CFL trouvent des synergies pour faire à nouveau circuler des trains entre

Virton et Rodange. L'accord du gouvernement Belge pour la couverture du déficit structurel de la ligne, obtenu le 19 juillet 2005, donne le coup d'envoi à la réouverture de la totalité de la ligne au trafic voyageurs. Une relation Virton – Luxembourg sera ouverte, permettant aux travailleurs et étudiants de la région de se rendre rapidement à Arlon et Luxembourg, sans devoir faire l'énorme détour par Bertrix et Libramont.

Maintenant que la ligne est rouverte aux voyageurs, le comité de défense de la ligne reste toujours actif en prenant part à la promotion de cette même ligne et en servant de relais aux utilisateurs et futurs utilisateurs en faisant les démarches pour l'obtention d'un abonnement ou de son renouvellement, mais aussi auprès des étudiants pour leurs cartes Campus et autres produits du genre.

Dans cet objectif, avec l'aide de la SNCB, qui prend à sa charge la réalisation d'un dépliant réservé aux étudiants, nous allons rencontrer les élèves des écoles primaires de Halanzy, Aubange, Musson, Messancy etc., et remettre ce dépliant qui informe les élèves sur l'obtention de la carte train.

Sur ce dépliant officiel SNCB, le logo des Amis du rail figurera en bonne place.

SECONDE ACTIVITÉ : LA COLLECTION D'OBJETS À THÈME FERROVIAIRE ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE.

Une section « collectionneurs » rassemble des amateurs de la chose ferroviaire. Leur champ d'action est vaste, et va de la collection de couvre-chefs ferroviaires à celle des uniformes, en passant par les lanternes de fin de convoi, et bien d'autres objets ferroviaires. Nous sommes aussi propriétaire d'un authentique autorail type 45, ayant circulé sur la ligne Athus-Meuse.

TROISIÈME ACTIVITÉ : LE MODÉLISME FERROVIAIRE ET LE RÉSEAU MODULAIRE DU CLUB.

La section modélisme regroupe quelques membres amateurs de train miniature.

Ce groupe a décidé de reproduire le site de la gare de Halanzy sous forme d'un réseau démontable, cela pour permettre sa présentation lors d'expositions. Ce réseau est composé de 4 modules de 120 cm sur 70 cm, comprenant les installations ferroviaires de la gare de Halanzy, et de deux modules de 120 cm sur 120 cm comprenant les indispensables boucles.

Courant 2009, après les travaux de rénovation de la gare, toutes nos activités seront à nouveau regroupées sous un même toit.

LE COMITÉ

De gauche à droite : Christian VANKEER, Christophe BOURGUIGNON, Michel AMBROISE, Christophe BOLZONELLA, Alain PIEMME, Philippe HUART, Claude MIRGUET, Michel DEMOULIN, Laurent NSABIMANA. Manquent sur la photo : Olivier MOTTET, Jean PERLOT, Henri MAILLARD.

L'association compte à ce jour 25 membres.

ACTIVITÉS 2009

Reprises de nos activités « modélisme » dès la fin des travaux de rénovation de la gare de Halanzy tous les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois, de 20h00 à 22h30.

ACTIVITÉS SUR LE TERRAIN EN 2009.

W-E des 6 et 7 juin : **journées « portes ouvertes »** dans nos locaux à la gare (si travaux terminés)!!!

Vendredi 18 septembre : **Accueil (petit déjeuner des navetteurs)** - salle de la gare de Halanzy de 05h30 à 08h00 et ce dans le cadre de la semaine de mobilité. (café et croissant seront offerts aux navetteurs).

Samedi 10 et dimanche 11 octobre : Participation à l'expo modélisme : **Euromodelbow à GENK** (Prov. Limbourg).

Samedi 19 décembre : Organisation du **train**



spécial « Père Noël ». Une collaboration entre le S.I. Amifer et les ARH. (arrivée du train vers 19h15).

AUTRE ACTIVITÉ PRÉVUE EN 2009 (DÈS FINITION DES TRAVAUX DE LA GARE)

Ouverture d'un guichet (renseignements, horaires, pass et confections/renouvellements abonnements), en accord avec la SNCB. Les mardis et vendredis de 18h30 à 20h15. Le guichet sera tenu par les bénévoles des ARH.

RENSEIGNEMENTS

www.amisdurailhalanzy.be

tél. : 063.67.52.57 (après 18h00)

ou tél. : 0476.67.03.51

La cotisation annuelle est fixée à 30 €.

ATELIER GAUMAIS,

Activités proposées pour la saison 2008-2009

RENSEIGNEMENTS :

Lundi 20h - 21h	Aquagym (piscine d'Athus)	063 67 80 92
Lundi 19h30 - 21h30	Chant de variété française (Adultes)	063 60 12 76 0496 21 75 41
Lundi 20h - 22h	Dance country	063 67 81 05
Mardi 20h - 22h	Dessin et couleur (Adultes)	063 67 88 02
Mardi 19h30 - 21h30	Dance country	063 67 81 05
Mercredi 19h30 - 22h	Couture	063 67 75 80
Mercredi 1 fois par mois 20h - 22h	Créativité florale (débutants)	063 37 14 58
Mercredi 1 fois par mois 20h - 22h	Créativité florale (confirmés)	063 37 14 58
Jeudi 20h - 23h	Scrapbooking (2 groupes) 1x/mois	063 67 54 06
Jeudi 20h - 22h30	Cuisine du monde (2 groupes) 1x/mois	063 67 73 60
Vendredi 20h00 - 22h00	Jeux de société 3 ^{ème} vendredi du mois	063 67 50 55
Samedi 10h - 11h	Initiation à la guitare	063 67 54 55
Samedi 11h - 12h	Guitare d'accompagnement	063 67 54 55
Samedi 10h - 12h	Dessin enfants (6-12 ans)	061 31 39 31

L'Atelier Gaumais existe depuis **32 ans** et n'hésite pas à se retrousser les manches pour créer de nouveaux ateliers qui suscitent la créativité et la découverte.

Les quelques 250 inscrits venant de Halanzy et de plus 50 km à la ronde, se retrouvent selon leur choix d'atelier, un jour de la semaine.

Ils viennent pour l'aquagym, le chant, la création florale, les dessins enfants et adultes, la couture, le scrapbooking, la guitare,...

Et cette année encore de nouveaux ateliers ont été ouverts: les cuisines du monde, les jeux découverte, et la dance country... et bientôt la photo avec appareil numérique.

Inscription à toute époque de l'année :
info@ateliergaumais.be
 Site Web : www.ateliergaumais.be

CARNAVAL OU V'ATHUS

Ce dimanche 1^{er} mars, pour la deuxième année, le centre culturel, la Maison des jeunes « Planète J » et les éducateurs de rue de la commune d'Aubange ont organisé le carnaval des enfants à Athus.

Des ateliers créatifs et ludiques étaient proposés en début de cet après-midi festif, ensuite, la cavalcade dans le centre d'Athus, le goûter et le spectacle de jonglerie ont réunis les grands et les petits.

Cette deuxième édition du Carnaval Où v'Athus fut une réussite et nous vous disons à l'année prochaine.



La Commune d'Aubange, L'ASBL Athus et l'Acier, Les Maitres des Forges, Le Centre Culturel
organiseront du 18 au 27 septembre 2009 au Centre Culturel

une exposition de peintures sur le thème du passé sidérurgique d'Athus.

Cette exposition regroupera bien évidemment les œuvres acquises au fil des ans par les différents partenaires mais aussi les œuvres d'artistes ou de propriétaires privés soucieux de faire découvrir leurs créations ou acquisitions. **Les artistes ou possesseurs d'œuvres sont donc cordialement invités à participer à cette activité** qui vise à faire redécouvrir, à travers l'art et les yeux des artistes, le passé sidérurgique de notre région.

Adresse de contact : Hervé Spoiden, Administration Communale d'Aubange, 38 rue Haute à 6791 Athus
 tél. : 063 / 381279, <mailto:herve.spoiden@publilink.be>



SUB AQUA CLUB ATHUS

Un club où l'on apprend à connaître le monde sous-marin, ses techniques d'approche et ... où il fait bon vivre !

Comment est né le Sub Aqua Club Athus ?

Notre club a été fondé en 1975, en fait à l'occasion de l'ouverture de la piscine communale d'Athus, par un groupe d'amis se retrouvant au travers de cette activité très élitiste pour l'époque.

Il fallait en fait être téméraire pour pratiquer la plongée sous-marine avec les moyens et équipements de l'époque !



A sa naissance notre club s'appelait "Sub Aqua Club des Trois Frontières". Il a compté parmi ses membres fondateurs et précurseurs quelques figures Athusiennes bien connues tel **Emile SAC**, commissaire de police E.R., **Camille GÉRARD** dit "Coco" toujours actif dans notre club ainsi que dans la Confrérie des Maîtres des Forges, **Jacky BIOT**, fondateur et conservateur du "Musée des Pompier".

Nous ne pouvons évoquer les débuts de notre club sans pensée émue pour l'un de ses généreux mécènes, feu **Gilbert LETÈCHEUR**, fondateur du "Journal des Trois Frontières", lequel a financé l'achat de notre 1er. compresseur ... équipement incontournable pour un club de plongée !

On dit que la plongée est un sport relativement cher ...

Tout est relatif. S'il est vrai qu'un équipement complet, neuf et du dernier cri peut atteindre les 2.500 €, un tel investissement n'est ni obligatoire et surtout pas nécessaire pour s'initier à la pratique de la plongée sous-marine, passer son brevet de 1^{er} niveau, et effectuer ses premières plongées.

Notre association dispose de l'équipement de base nécessaire à l'initiation et à la formation des candidats plongeurs. Ces

moyens étant mis à disposition de nos membres au travers de leur cotisation.

Par la suite, le plongeur breveté pourra acquérir son matériel personnel au fur et à mesure de sa progression, voire de ses passions, tel la photographie sous-marine. Sans oublier



l'opportunité d'achat de matériel d'occasion, de seconde main. Tel les combinaisons de plongée de membres ayant changé de ... compulgence !

Que proposez-vous à un candidat intéressé par la pratique de la plongée ?

La philosophie de notre ASBL est entièrement axée sur une approche aisée et personnalisée de la plongée sous-marine.

1^{ère} étape – La découverte

L'accueil du candidat se fait généralement au bassin de natation où il est convié à un baptême durant lequel il va prendre contact avec le matériel de plongée et la progression sous l'eau. Il sera entouré, rassuré, pour cette initiation qui, par expérience, se déroule généralement très bien. Nous pratiquons régulièrement l'initiation à la plongée d'enfants, de jeune gens, via les Stages Sportifs organisés par la commune d'Aubange.

2^{ème} étape – La décision

Le candidat membre dispose alors d'une période d'adaptation, d'appréciation, d'un mois durant laquelle il pourra valider sa volonté de poursuivre la pratique de la plongée tout en se familiarisant avec l'esprit et les membres du club.

Au terme de cette période il s'acquittera d'un droit d'entrée unique, fixé à 40 €, lequel couvre les frais d'inscription au club et à la fédération de plongée. Suivant la période de l'année où il rejoint le club sa cotisation sera de 30 ou 60 €. Notre cotisation annuelle est fixée à 60 € par membre, respectivement à 40 € pour un second membre de la famille vivant sous le même toit.

Notre cotisation couvre :

- **Les accès piscine deux fois semaine** pour les entraînements.
- **Le prêt du matériel** (bouteilles, détendeurs et jackets) pour les entraînements, durant les formations aux brevets, et diverses sorties club.
- **Les assurances** Club et Fédération durant la pratique des activités plongée.
- **Le gonflage des bouteilles** (Club ou Privées).
- **Les formations théoriques et pratiques pour les brevets 1* à 3*.**
- **Les accès à la Fosse de 15m de profondeur à la piscine olympique de Luxembourg-Kirschberg.**



3^{ème} étape – L'apprentissage

L'approche de la plongée passe par une formation théorique et pratique. La plongée sous-marine doit être considérée plus comme une discipline que comme un sport proprement dit.

Nous sommes à même de dispenser l'enseignement théorique et pratique couvrant les 3 niveaux des brevets de plongée. Après, on parlera de monitorat, de brevets particuliers tel la plongée spéléo, le secourisme, la plongée sous mélanges spéciaux, ... Lesquels sortent de notre compétence.

Nos brevets sont qualifiés CMAS (Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques) et passés sous couvert de la FLASSA (Fédération

Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub - Aquatiques) auprès de laquelle est affilié notre club, respectivement nos membres.

Qui peut pratiquer la plongée sous-marine et quelles en sont les contraintes .

« On dit, par boutade, que nul n'a besoin de savoir nager pour plonger en scaphandre autonome »

Si cela est vrai en absolu, il convient de rester sérieux et de toujours bien garder à l'esprit que la pratique de la plongée sous-marine nécessite une bonne maîtrise de soi-même et une condition physique adéquate.

Complétée par une connaissance sérieuse du milieu dans lequel évolue le plongeur. Soit l'eau, que ce soit en bassin de natation, en lac, en carrière ou en milieu marin.

D'où les différents enseignements dispensés par nos formateurs.

Certains de nos plongeurs confirmés sont arrivés au club en étant incapable de nager la tête sous l'eau ! Comme quoi, tout est question de volonté ...

Qui peut pratiquer la plongée ?

- Toute personne âgée de 16 ans accomplis, âge imposé par notre fédération. Mais nous acceptons les jeunes dès 14 ans afin de préparer leur formation au brevet de 1^{er} niveau qu'ils pourront passer à 16 ans.

Quelles sont les contraintes ?

- Etre en bonne condition physique et disposer du certificat médical autorisant la pratique de la plongée. Ce certificat étant complété par un généraliste.

Quelles sont et où pratiquez-vous vos activités ?

Les activités du Sub Aqua Club Athus sont diverses et nombreuses.

Elles vont du simple entraînement piscine jusqu'à l'organisation de sorties club, de voyages orientés plongée tel des séjours en Mer Rouge.

L'aspect social, ludique et festif ne sont pas en reste et se concrétisent par des journées familiales, de sympathiques soirées repas, des visites et excursions à thème.

Nos entraînements et formations

- Les mardi et vendredi, de 20h à 21h30 Piscine communale du Joli Bois à Athus.
- Plusieurs occasions de pratiquer l'eau profonde à la fosse de plongée de Luxembourg.
- Les formations théoriques se donnent dans notre local situé également dans le bâtiment du centre sportif.

Les sorties club

- Nos plongeurs confirmés peuvent pratiquer la plongée suivant leurs disponibilités. Pour les membres en formation, le 1^{er} mai est l'ouverture officielle de la saison de plongée.

Elle se clôture par le "Nettoyage des fonds sous eau" du lac d'Esch-sur-Sûre et par une nage aux flambeaux.

- Autres sites intéressants que sont quelques carrières sous eau dispersées en Belgique et les plongées en mer du Nord en Zélande (NL).
- Quant à ces merveilleux poissons ... Vous les trouverez entre autre en Mer Rouge. Les inconditionnels y vont en général une fois par an !

Activités diverses

- Retenons qu'en avril et mai 2009 nous organisons des sessions "Initiation & baptêmes" à l'occasion de nos entraînements. N'hésitez pas à vous y inscrire via les contacts repris ci-dessous.

Comment vous contacter ?

Vous obtiendrez toute information et conseils auprès de :

- Notre président, **Mr. Robert SCHREIBER**
Tél. : 063 37.17.18
schreiber.robby@tele2allin.be
- Votre rapporteur, secrétaire et vice-président, **Mr. Michel THIRY**
Tél. : 063 38.87.53
eloua@belgacom.net

Visitez également notre site

www.sacathus.be



LES CHÈQUES SPORTS, une aide trop peu sollicitée...

Comme signalé dans le dernier Echo Communal, l'Echevinat des sports délivre depuis cette saison sportive les « chèques sport » de la Communauté Française.

Ces chèques ont pour vocation de favoriser l'intégration, l'affiliation et la participation de tous les jeunes de 6 à 18 ans dans les structures sportives de notre commune.

Ainsi, cette aide permet de payer :

- l'inscription à un club
- l'inscription à un stage sportif
- un abonnement en piscine ou en salle de sport
- un équipement sportif nécessaire à la bonne pratique du sport dans lequel il est inscrit.
- des classes sportives et classes de neiges

De cette manière, les clubs pourront accueillir de nouveaux jeunes qui n'auraient pas pu participer à leur activité sans ces fameux chèques.

En effet, cette aide peut atteindre jusque 60€ selon le montant sur lequel porte la demande, ce qui n'est évidemment pas négligeable en cette période de crise.

Les barèmes pour l'octroi de ces « Chèques Sport » sont les suivants :

Les revenus imposables de l'année 2006 [exercice d'imposition 2007] figurant sur l'Avertissement-Extrait de rôle ne doivent pas dépasser

Personne(s) à charge	revenus maxima en euros
0	9.557,88
1	16.385,78
2	21.848,63
3	26.968,14
4	31.747,09
5	36.185,50
6	40.604,03

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à joindre le Centre Sportif Local au 063/38.12.77 ou 0471/46.44.96.



SPORT NEWS ... SPORT NEWS ... SPORT NEWS...

Stages sportifs de Pâques organisés par le Centre Sportif Local

STAGE MULTISPORT

1^{ÈRE} SESSION

DATE : semaine du 06 au 10 avril, de 9h à 16h.

AGE : De 7 ans accomplis à 14 ans.

LIEU : Centre Sportif du Joli-Bois – Athus

Tournante entre 4 activités (Minimum 14 sports différents sur la semaine):

DESCRIPTION : Sports Nouveaux - Sports Ballons – Orientation et nature – Sports aquatiques (un jour d'escalade si le temps le permet)

PRIX : 50€ comprenant photo souvenir et collation, 45€ pour le 2^{ème} enfant d'une même famille participant à un stage.

2^{ÈME} SESSION

DATE : Semaine du 14 au 17 avril (pas de stage le Lundi de Pâques) de 9h à 16h.

AGE : De 7 ans accomplis à 14 ans.

LIEU : Centre Sportif de Clémaraï – Aubange

DESCRIPTION : Tournante entre 4 activités (Minimum 10 sports différents sur la semaine) : Sports Nouveaux – Sports Ballons - Escalade

PRIX : Prix du stage : 40€ comprenant photo souvenir et collation, 35€ pour le 2^{ème} enfant d'une même famille participant à un stage.

STAGE MULTISPORT JUNIOR

DATE : Semaine du 06 au 10 avril, de 9h à 16h

AGE : De 5 ans accomplis à 7 ans

LIEU : Centre Sportif du Clémaraï – Aubange

DESCRIPTION : Découverte sportive

PRIX : 50€ comprenant photo souvenir et collation, 45€ pour le 2^{ème} enfant d'une même famille

STAGE DE PSYCHOMOTRICITÉ

DATE : Semaine du 06 au 10 avril, de 9h à 16h (avec possibilité de demi-journée : uniquement le matin)

AGE : De 2 ans ½ à 5 ans.

LIEU : Centre Sportif du Clémaraï – Aubange

DESCRIPTION : Psychomotricité et activités d'éveil

PRIX : 50€ comprenant photo souvenir et collation, 45€ pour le 2^{ème} enfant d'une même famille. (30€ pour demi-journée).

RENSEIGNEMENTS :

Olivier BIVER – 063 38 12 77 (heures de bureau)

INSCRIPTIONS : Centre Sportif du Joli-Bois (piscine) Athus. Heures d'ouverture aux publics (en semaine, de 8h à 18h et samedi de 13h à 18h)

Nous rappelons que nous acceptons les Chèques Sport (conditions d'octroi voir Olivier Biver)

Remise

du Mérite sportifs

Comme de coutume, les autorités communales ont récompensé celles et ceux qui se sont distingués par leurs performances sportives ou leur engagement au service du sport.

La cérémonie s'est déroulée le vendredi 13 février 2009 à l'Hotel de Ville et visait les résultats obtenus durant l'année civile 2007.

Le Mérite sportif 2007 a été attribué à **Adrien CROUQUET**, jeune nageur du Natation Club Athus pour les résultats sportifs obtenus lors de ses compétitions, notamment trois titres de Champion de Belgique (100 et 200m brasse, 400m nage libre) et quatre de champion franco-phone.

La deuxième place revient à **Margaux KROEMMER**, de l'Archery Club du Sud, qui, en plus de sa médaille d'argent au championnat de Belgique et sa médaille d'or au championnat de ligue, détient le record de ligue dans sa catégorie.

Pour la troisième place, c'est le **club Aïkido Aubange** qui a été choisi, pour l'ensemble de ses actions, allant de l'organisation de stages internationaux aux passages de ceintures noires reconnues internationalement.

Le **Tennis Club Halanzy** c'est vu également attribuer un prix d'encouragement pour les bons résultats de deux de leurs jeunes recrues, **Justine GÉRARD** et **Laura DUFOUR**.

Pour la première fois, la Commission des Sports, en partenariat avec le Centre Sportif

Local, a également décerné un trophée pour le Dévouement Sportif, récompense décernée à **Christiane CAPELLE** du club de **Gym Athletica**, club qu'elle fréquente depuis des années, d'abord en tant qu'élève et ensuite, depuis plus de 16 ans, en qualité de monitrice. Ce nouveau prix, qui trouve bien sa place dans le Mérite Sportif sera reconduit pour les années à venir.

Karaté club de Battincourt.

En date du 08 août 2008, le karaté club de Battincourt a vu le jour.

AGE : Les cours de karaté sont donnés aux enfants à partir de 4 ans et aux adultes sans limite d'âge.

PRIX : Les enfants paient une cotisation de 2,5 eur et les adultes (à partir de 16) ans paient 3 eur. Une assurance est également à payer (40 eur).

LIEU : salle de l'odyssée 78

HORAIRES : tous les mardi et vendredi de 18h00 à 19h30

INFORMATIONS : Les cours se donnent par **Sensei Emilie** (ceinture noire 4^{ème} dan)

Actuellement, le club compte ± 30 participants.

Si vous désirez plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 063/ 45 73 26 ou par mail : karate.battincourt@hotmail.com.

Une école de tennis au tennis club athus, asbl

Les responsables de l'école de tennis, Olivier BRABANT et Stéphane ALLART, professeurs de tennis diplômés AFT vous proposent pour le printemps 2009 un cycle de 8 semaines de cours :

DATE : début le lundi 20 avril - fin le samedi 13 juin, avec 2 semaines de récupération (cours annulés pour cause de jours fériés, pluie) prévues du lundi 15 juin au samedi 27 juin.

PRIX : Formules au choix : (prix par pers, pour 1h/semaine pendant 8 semaines)



SPORT NEWS ... SPORT NEWS ... SPORT NEWS

1. PSYCHOMOTRICITÉ ET PRÉPARATION MINI-TENNIS

PRIX : (nés entre 2002 et 2005) : 60€

NBRE DE PARTICIPANTS :

6 à 8 élèves par terrain

HORAIRES : samedi matin entre 9h et 12h / mercredi entre 13h et 15h

2. MINI-TENNIS

PRIX : (nés entre 2000 et 2001) : 75€

NBRE DE PARTICIPANTS :

maximum 5 élèves par terrain,.

HORAIRES : lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 16h / mercredi à partir de 13h / samedi entre 9h et 12h

3. TENNIS JEUNES

PRIX : (nés entre 1999 et 1993) : 75€

NBRE DE PARTICIPANTS : maximum 5 élèves par terrain

HORAIRES : lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 16h / mercredi à partir de 13h / samedi entre 9h et 12h

4. ADULTES

PRIX : (nés jusqu'en 1992) : 85€

NBRE DE PARTICIPANTS : maximum 4 élèves par terrain,

HORAIRES : mardi et jeudi à partir de 18h30

Possibilités : plusieurs heures de cours/semaine ou heures de cours individuelles à la demande

LIMITE DES INSCRIPTIONS :

Le vendredi 03 avril 2009,
paiement le premier jour des cours

CONTACTS:

Olivier BRABANT, 11 rue Cockerill, 6791 Athus
Tél. : 0487 94 99 97, olibrabs@live.be

Stéphane ALLART

Tél. : 0495 24 79 83, stef.allart@gmail.com

BULLETTIN D'INSCRIPTION

A renvoyer par mail
ou par courrier à Olivier BRABANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Email :

Veuillez choisir votre formule
(cochez une case):

Formule 1

Formule 2

Formule 3

Formule 4

Indiquez les dates où vous ne pourrez être présent :

.....

.....

.....

CHASSE AUX OEUFES

AUBANGE

DOMAINE

CLEMARAIS



Club Canin
CCA
Athusien

escal'Concept

Le 13 avril 2009

10.00 Hrs venez tous

Avec la participation du Club Canin Athusien
Et l'association contre la sclérodémie

HALANZY

1^{er} Printemps Gourmand

25 et 26 avril 2009

Foire de produits de bouche

Dégustations et démonstrations

Samedi de 13h à 18h
Dimanche de 10h à 18h

Hôtel de Ville Grand-Place

Entrée 2€ - Gratuit pour les enfants

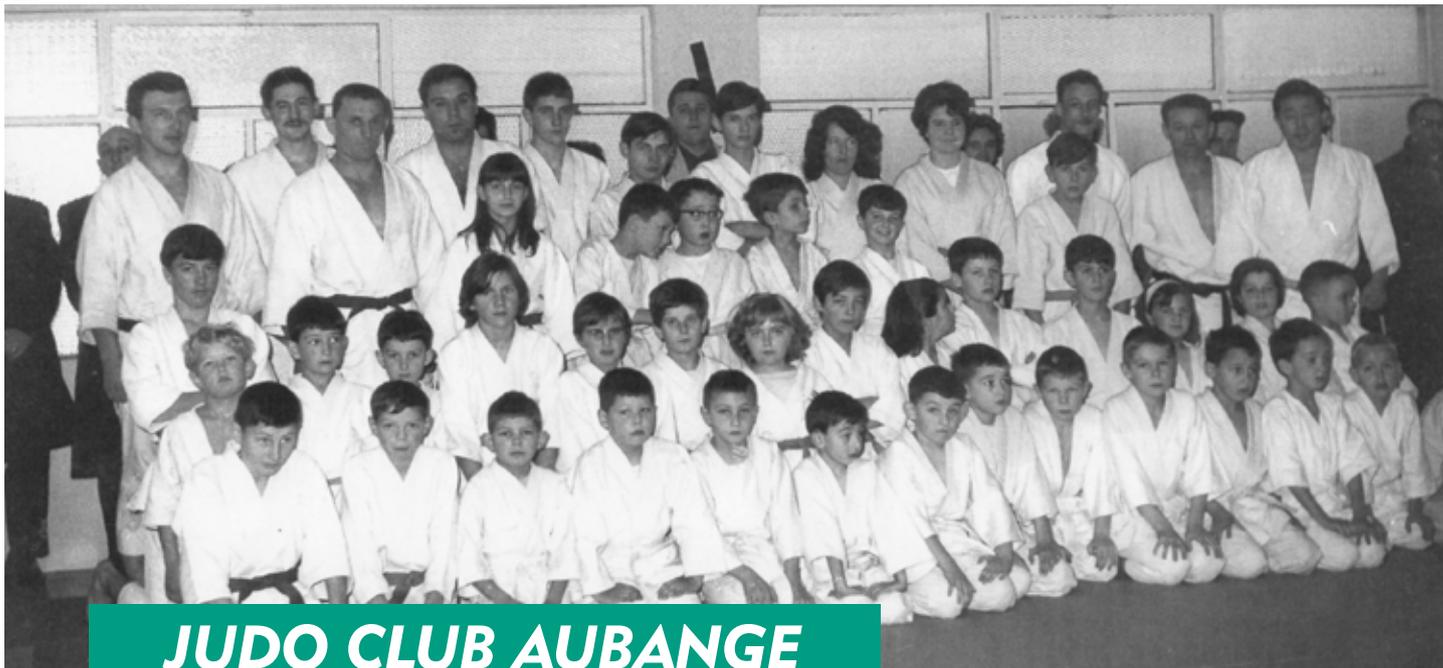


Bar et petite restauration
TOMBOLA GRATUITE

Mémoires 0262 - Pétage - 0322 26 06 13 70

pano

EFM



JUDO CLUB AUBANGE

Le Judo, une inspiration de la nature

La légende dit qu'en observant les branches chargées de neige et voyant les plus grosses casser sous le poids de l'agresseur naturel et les plus souples s'en débarrasser en pliant, un moine japonais fit le constat suivant : le souple peut vaincre le fort.

S'inspirant de cette observation et des techniques de Ju-Jitsu desquelles il retira les mouvements dangereux, Jigoro Kano posa en 1882 les principes fondateurs d'une nouvelle discipline : le Judo, littéralement « voie de la souplesse ». En proposant un développement physique, moral et spirituel, le Judo permet aux judokas de s'épanouir en harmonie avec eux-mêmes et surtout avec les autres.

Sport d'équilibre, sport éducatif, sport de défense, le Judo **ne connaît pas de barrière d'âge, ni de poids, ni de sexe,...**

Véritable sport éducatif, le Judo permet à chacun de devenir plus adroit, plus souple, plus fort mais aussi d'apprendre à respecter des règles, découvrir l'entraide, évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.

Le Judo est un sport pour tous qui procure un véritable équilibre. Activité de détente et de plaisir, le Judo est une discipline basée sur l'échange et la progression. L'apprentissage se fait de manière progressive en fonction des aptitudes de l'individu, ce qui permet à chacun d'évoluer à son rythme.

LE CLUB D'AUBANGE :

Sachant que le Judo est arrivé en Belgique en 1947, on peut dire que **Serge HARDY**, fondateur et toujours entraîneur diplômé du « Judo Club Aubange »

était un pionnier en cet art martial qui ne cesse de s'étendre (de nos jours, on compte en Belgique 35000 pratiquants pour 600 clubs).

Depuis la photo en noir et blanc à gauche (1961, inauguration de la salle d'Aubange), on peut dire que ce sont plusieurs centaines de jeunes (et moins jeunes) de notre belle région qui foulèrent ses tatamis. **Certains ne cherchant qu'une pratique saine d'un art martial pour la richesse personnelle qu'il apporte, d'autres s'orientant vers la compétition** (plusieurs de ses élèves ont fais des podiums en Championnat de Belgique), c'est avec la même attention que ce passionné s'occupe de chaque recrue.

En plus de techniques très efficaces mais **présentant peu de danger** (l'un des sports les plus sûrs selon des statistiques), cet art martial vous apprend le self-contrôle, le respect de l'autre et de soi-même ainsi qu'une meilleure connaissance de votre corps et de ses possibilités, et tout ça dans une ambiance conviviale.

Si vous souhaitez rejoindre l'aventure ou en apprendre un peu plus sur cet Art Martial, on vous donne rendez-vous à la **salle de Judo à Aubange, Rue du Stade (au terrain foot)**.

NOS HORAIRES :

- **Enfants de 6 à 9 ans** : mardi et vendredi de 17h30 à 19h.
- **Enfants de 10 à 13 ans** : lundi de 17h30 à 19h et mercredi de 17h à 18h30.
- **Ados et adultes** : mercredi et vendredi de 19h à 20h30.

A partir de 7 ans. Equipement mis à disposition la première année.

ENTRAINEUR : Serge HARDY

Tél. : 063/38.77.61, GSM : 0497/91.67.04



Chaque semaine, donnez rendez-vous à votre santé !

Je Cours Pour Ma Forme est un programme d'initiation à la course à pied. Hommes, femmes, jeunes, adultes ou seniors : tout le monde est le bienvenu !

Pas besoin d'être sportif
Pas besoin de savoir courir
La formation débute du niveau zéro !

Les séances se déroulent au rythme d'une, deux ou trois fois par semaine pendant trois mois. Présentez-vous simplement en tenue de sport avec des chaussures de course à pied.

Ne ratez pas la première séance et la remise de votre carnet d'entraînement personnalisé.

Les séances sont placées sous l'autorité d'un entraîneur afin d'adapter leur contenu à la forme de chaque participant. Un diplôme de réussite sera également remis à l'issue du programme. Pas de compétition en vue. Les objectifs du programme sont contenus dans ces deux mots : santé et convivialité.

Courez nous rejoindre !

je cours
pour ma
forme.be



ORGANISATEUR
Centre Sportif Locaux Musson et Aubange

DEBUT DE SESSION

Objectif 5 km : Jeudi 02 avril 09 à 19h au Centre Sportif de musson
Objectif 15 km : Jeudi 09 avril 09 à 19h au Centre Sportif de musson
Inscription à partir de 18h30.

CONTACT

Elsa Wauthier : 063/67.53.72
Olivier Biver : 0471/46.44.96

Info : www.jecourspourmaforme.be



Conseils communaux des 19 janvier et 23 février 2009



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 JANVIER 2009

LE CONSEIL COMMUNAL a :

1. désigné un **nouveau membre** à la commission communale des Affaires Sociales.
 - En remplacement de Monsieur Dominique DELSATE.
2. désigné un **nouveau membre** dans les associations auxquelles la commune est affiliée suite à la démission d'un conseiller communal.
3. approuvé les **statuts administratif et pécuniaire et le cadre du personnel communal**.
4. approuvé le **budget 2009 de la Fabrique d'Eglise de Guerlange**.
 - recettes : 29.880,00 euros
 - dépenses : 29.880,00 euros
 - intervention communale : 1625,49 euros.
5. acquis du matériel informatique pour le service infographie
montant : 3797,80 TVAC.
6. approuvé les modifications statutaires de **l'Intercommunale INTERLUX**
7. approuvé le cahier spécial des charges pour la désignation d'un auteur de projet pour la **restauration du cimetière classé de Guerlange**.
8. décidé le principe de faire dresser un projet pour **l'entretien extraordinaire de la voirie et des trottoirs en 2009**.
9. décidé le principe de faire dresser un projet pour la **rénovation de la morgue communale d'Athus**.
10. décidé le principe de faire dresser un projet pour **l'aménagement intérieure de la future bibliothèque d'Athus**.
11. décidé le principe de faire dresser un projet pour la création d'un **chemin de liaison pédestre vers les écoles de la rue Neuve à Athus**.

12. décidé le principe de faire dresser un projet pour la création d'une **liaison entre les bâtiments 22 et 38 rue Haute à Athus**.
13. décidé le principe de faire dresser un projet pour **l'agrandissement de l'arsenal des pompiers à Athus**.
14. décidé le principe de faire dresser un projet pour la **rénovation de la toiture du hall des travaux à Aubange**.
15. décidé le principe de faire dresser un projet pour la **création d'un préau à l'école communale d'Aubange**.
16. décidé le principe de faire dresser un projet pour la **rénovation d'un chemin agricole** – chemin du château d'eau à Rachecourt.
17. approuvé une **convention avec IDELUX** en matière de prévention et de gestion des déchets.
 - Afin de poursuivre les actions déjà organisées en partie ou en totalité par l'intercommunale sur le territoire de notre commune.
18. **mis en conformité les allées piétonnes dans le cimetière d'Athus** dans le cadre de l'appel à projets « funéraires ».
19. approuvé le cahier spécial des charges pour **un marché de service de coordinateur sécurité et santé** pour une période de deux ans.
20. fixé les conditions de **recrutement pour un chef de bureau administratif**.
 - constitution d'une réserve de recrutement – (diplôme universitaire)
21. acquis un fauteuil pour Monsieur le Bourgmestre.
22. octroyé un **subside à la Fondation J.B. NOTHOMB** pour le Plurilinguisme dans la région des trois frontières.
23. octroyé un **subside à l'Asbl Commission d'Action pour le droit à un Environnement Sain (CADES)**
24. octroyé un **subside à la Jeune Chambre Internationale** pour l'organisation d'un spectacle au Centre culturel.
25. voté une ordonnance de police :
 - prolongation de la mise à sens unique de la rue du Lavoir jusqu'à la rue de Rodange.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 FEVRIER 2009

LE CONSEIL COMMUNAL a :

1. approuvé le **budget 2009 de la Fabrique d'Eglise d'Aix-sur-Cloie « rectifié »** suite à l'approbation du compte 2007 par la Tutelle.
 - Intervention communale : 11.921,60 euros
2. décidé d'accorder une **garantie communale pour deux emprunts conclus par INTERLUX**, l'un portant sur le financement des investissements (DEXIA) avec un maximum de 391.100€ pour Aubange et l'autre sur le financement des capitaux pensions (ING) avec un maximum de 390.975,00€ pour Aubange.
3. octroyé un **subside à l'Amicale des anciens de l'Athénée Royal d'Athus** dans le cadre de son 60^{ème} anniversaire.
4. octroyé un **subside à l'asbl « Les Poussins »** pour 2009.
5. octroyé un **subside à l'asbl « Antenne Parkinson d'Athus »** pour 2009
6. octroyé un **subside à « Child Focus »**.
7. octroyé un **subside à « l'Atelier d'Histoire » de Halanzy**
8. approuvé le règlement de travail.
9. approuvé le cahier spécial des charges pour **acquisition de 15 bancs publics**.
 - Estimation : 4250 euros TVAC.
10. décidé le principe de faire dresser un **projet pour l'aménagement de columbariums au cimetière de Halanzy**.
 - Tous les columbariums actuels sont occupés.
11. approuvé le cahier spécial des charges pour la désignation d'un **auteur de projet pour l'agrandissement de l'arsenal des pompiers à Athus**.
12. approuvé le cahier spécial des charges pour la désignation d'un **auteur de projet pour la rénovation de la morgue communale à Athus**.
13. approuvé le projet d'**aménagement de la voirie et des trottoirs rue du Châlet à Halanzy**.
 - Estimation totale : 471.517,76 euros TVAC – dont 240.705,42 à charge de la Province et 230.812,34 à charge de la commune.
14. approbation de l'avenant n°2 des travaux de restauration du **mur de soutènement sur le parvis de l'église de Rachecourt**.
 - Montant : 19.533,57 TVAC.

15. décidé de **vendre des parcelles de terrain communal rue Croix-Rouget à Halanzy.**
- Pour donner accès à des places à bâtir.
16. donné un nom **aux nouvelles voiries du lotissement Thomas et Piron à Aubange.***
- Les permis d'urbanisme étant maintenant délivrés pour la construction des habitations, il y a lieu de dénommer plusieurs voiries.
17. émis un avis sur l'ouverture d'un **nouveau tronçon de voirie au départ de la rue des Deux Luxembourg à Athus, vers la station d'épuration.**
- Suite à la demande de permis unique en cours pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration rue de Rodange, il y a lieu de procéder à l'ouverture d'une nouvelle voirie de desserte
18. approuvé des règlements redevances :
1. Accueil des enfants les mercredis après-midi en période scolaire – 2,50 € par enfant
 2. Accueil des enfants avant et après les horaires scolaires – 1 € par enfant par ½ heure
19. approuvé le cahier spécial des charges pour la désignation d'un **auteur de projet pour la création d'un préau à l'école communale d'Aubange.**
20. désigné un représentant communal à l'assemblée générale du Syndicat d'Initiative d'Aubange.
- Monsieur François RITS en remplacement de Monsieur Guy FEIS
21. désigné des membres du comité d'accompagnement dans le cadre du projet-pilote « **Plan Air Climat 2008-2009** ».
22. décidé le principe d'adhérer au **marché groupé provincial pour l'électricité.**
23. décidé le principe de faire dresser un projet pour l'**extension des vestiaires du football de Halanzy, avec demande de subsides**
24. approuvé le **projet d'aménagement de la crèche, rue de l'École à Athus.**
25. approuvé l'avenant n°2 à la **convention entre la commune et l'asbl « Promemploi » dans le cadre du service « accueil assistance »**
26. approuvé le projet de **Plan de cohésion sociale 2009-2013.**
- Appel à projets lancé par le Gouvernement wallon pour inviter les communes à élaborer un plan en vue de promouvoir tant la cohésion sociale et l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.
27. désigné un **nouveau membre au Conseil communal des Aînés.**
- Monsieur Fernand BODELET, rue de l'Hôtel de Ville, 4 à Athus.
28. adopté la convention type de **mise à disposition de logement d'urgence.** Fixation du montant des charges journalières.
- proposition : charges journalières fixées à 5 euros payables mensuellement avec rectification financière éventuelle.
29. adopté une **motion relative au financement des colonies israéliennes en territoire palestinien par la banque Dexia.**

ETAT CIVIL de la Commune d'Aubange du 25 novembre 2008 au 14 février 2009

NAISSANCES

JACOB Kilian 25/11/08

GUERRERO ESPADA Angel 30/11/08

FERNANDES BARROS Bryan 3/12/08

MOREIRA PIMENTA Meagane 3/12/08

TURBET Louna 1/12/08

PIORICO Morgane 2/12/08

WAUTHIER Théo 3/12/08

CARDOSO SACRAMENTO Clara 4/12/08

GUELDRE Eliott 8/12/08

IANIGRO Chiara 12/12/08

TANCREDI Enzo 15/12/08

MAZZEI Lucas 16/12/08

JAMOTTON Pierre-Etienne 19/12/08

FRASELLE Allyssa 22/12/08

BAYENET Alixe 30/12/08

SOZZA Aidan 5/01/09

DEBUSSON Solenn 8/01/09

THIRY Clara 8/01/09

ALVES RODRIGUES Elias 18/01/09

LAMBERT Rafael 18/01/09

NEPOST Louisa 18/01/09

MEES Alexandre 20/01/09

PIRAUX Yaël 20/01/09

HENRY Cédric 20/01/09

STENMANS Arthur 20/01/09

FRANCK Shannon 24/01/09

MANAND Luca 24/01/09

INACIO BRAY Mélanie 27/01/09

LOUIS Mickael 28/01/09

MARIAGES

06/12/2008 : FÉLIX Adrien
et HERVELLE Patricia

08/12/2008 : MOTA CARVALHO Márcio
et de OLIVEIRA MEDEIROS Andreia

13/12/2008 : JACQUEMIN Bernard
et MORRIS Cathy

13/12/2008 : FELTUS Ludovic
et SADDI Fania

27/12/2008 : GIANNINI Renaud
et HEYNEN Stéphanie

31/12/2008 : CAMARDA Massimo

et VOLCAN Céline

24/01/2009 : IOTTI Gilles
et HUBERMONT Anne-Catherine

30/01/2009 : GIACOMINI Daniel
et EL YOUSFI Rawaâ

07/02/2009 : PINTO DE ANDRADE NEVES
NEGINGO Carlos et DA SILVA CARTAXO
Sofia

14/02/2009 : GRUSLIN Steve
et WEICKER Virginie

14/02/2009 : DE POORTER Antoon
et PICRY Sylvianne

DÉCÈS

04/12/2008 : WOLTER Germaine, 58 ans

08/12/2008 : SOYER Adolphe, 85 ans

12/12/2008 : HISSETTE Fernand, 88 ans

13/12/2008 : JACOB Maurice, 66 ans

18/12/2008 : CHAUVAUX Julienne

20/12/2008 : CARÊME Lucienne, 84 ans

24/12/2008 : BAILLEUX Jacques, 62 ans

29/12/2008 : YANDE Marie, 62 ans

30/12/2008 : GUILLAUME Fabrice

01/01/2009 : DENIS Andréa, 79 ans

05/01/2009 : MOERYNCK Charles

06/01/2009 : VILMUS Christian, 75 ans

08/01/2009 : RIZZUTI Luigi, 82 ans

10/01/2009 : THIRY André, 82 ans

11/01/2009 : FEIS Guy, 60 ans

12/01/2009 : BILOQUE Nelly, 96 ans

16/01/2009 : BUCHIN Albertine, 69 ans

17/01/2009 : CLAISSE Yvan, 85 ans

18/01/2009 : REUSCH Nikolaus, 75 ans

23/01/2009 : BOUVY Raoul, 83 ans

05/02/2009 : SCHALLENBERGH Frédéric, 38 ans

09/02/2009 : BIVER Jean, 63 ans

12/02/2009 : SCHMITZ Fernand, 92 ans



MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES 2009

ATHUS - AUBANGE - HALANZY - BATTINCOURT

HALANZY :

64^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DES CAMPS DE LA FIN DE LA GUERRE 1940-1945

Dimanche 10 mai 2009

- 10 H 20 : Rassemblement des membres et drapeaux devant l'église.
- 10 H 30 : Service religieux à la mémoire des victimes de guerre et commémoration du 64^{ÈME} Anniversaire de la fin des hostilités.
- 11 H 15 : Défilé jusqu'au Monument aux Morts – Dépôt de gerbe – discours. Réception des groupements patriotiques et participants par les autorités communales en la Salle des Harmonies de Halanzy.

ATHUS :

FÊTE NATIONALE

Mardi 21 juillet 2009

- 10 H 40 : Rassemblement des autorités près de l'église
- 10 H 45 : TE DEUM
- 11 H 30 : Cérémonie au monument aux morts. Dépôt de gerbe et discours. Vin d'honneur en l'Hôtel de Ville, 22, rue Haute.

RACHECOURT :

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

Dimanche 23 août 2009

- 09 H 00 : Messe
- 09 H 30 : Réception en l'ancienne Maison communale.

BATTINCOURT

ARMISTICE

Dimanche 15 novembre 2009

- 09 H 00 : Messe pour les victimes des 2 guerres.
- 09 H 45 : Dépôt de gerbes au Monument aux morts. Vin d'honneur.

AUBANGE

ARMISTICE

Mercredi 11 novembre 2009

- 10 H 20 : Rassemblement devant l'église.
- 10 H 30 : Messe pour les victimes des 2 guerres.
- 11 H 20 : Formation du cortège. Dépôt de gerbe au Monument aux Morts.
- 11 H 30 : Réception des Groupements Patriotiques et participants par les autorités en la salle des Mariages de l'ancienne Maison communale.

ATHUS

FÊTE DE LA DYNASTIE

Dimanche 15 novembre 2009

- 11 H 00 : Te Deum en l'église d'Athus pour toutes les sections.

Sont également invités vos enfants et petits-enfants, les écoles et mouvements de jeunesse, car nous comptons sur eux pour reprendre le flambeau afin que jamais ne périclite le souvenir du sacrifice de ceux qui ont combattu pour la liberté.



Les personnalités qui ont marqué votre commune

Opus 1. Camille SCHMIT

Entre la rue de la Gendarmerie et le lotissement Scalcon, à l'arrière de la rue du Village, dans le nouveau projet de lotissement aubangeois une rue Camille Schmit va voir le jour.

Par cet acte, le Conseil Communal a souhaité honorer la mémoire de ce compositeur aubangeois mondialement connu, né le 30 mars 1908 à Aubange et décédé à Limelette (Brabant) et qui fut aussi l'époux de la compositrice Jacqueline FONTYN, toujours en activité.

CARRIÈRE MUSICALE

De 1928 à 1937 il fréquente le Conservatoire Royal de Bruxelles où il fit toutes ses études musicales. Il y eut pour maîtres : Sarly, Minet, Raymond Moolaert, Roger Bragard, Paul de Maleingreau, Joseph et Léon Jongen, Jean Absil. Il remporta les premiers prix dans plusieurs disciplines ainsi que le prix Mahy, décerné au concurrent classé premier au concours d'orgue.

Camille Schmit fut un membre actif du Séminaire des Arts fondé par André Souris. De 1923 à 1939 il fut organiste à Longwy (France) et de 1940 à 1948 il exerça la même fonction à la cathédrale d'Arlon. De 1947 à 1959 il fut professeur d'harmonie, puis de 1959 à 1966 professeur de contrepoint et de fugue au Conservatoire Royal de Musique de Liège. Il fut également directeur de l'Académie de Musique de Gembloux.

En 1966 il fut désigné comme directeur de la section francophone du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles, fonction qu'il occupa jusqu'en 1973.

Comme compositeur, Camille Schmit a participé à plusieurs festivals internationaux : Société internationale de musique contemporaine (Copenhague 1947), Festival mondial du film et des beaux-arts de Belgique (Bruxelles 1947), Congrès international de la musique dodécaphonique (Milan 1948), Tribune internationale des compositeurs de l'Unesco (Genève 1955; Francfort 1956; Paris 1957).

Dans ses compositions il se servit souvent de l'écriture polytonale puis du dodécaphonisme. Par après, cette dernière discipline évoluera vers un mode d'expression qui utilise les ressources du total chromatique.

Toujours très sévère envers lui-même Camille SCHMIT a malheureusement renié ou détruit

maintes œuvres, notamment : Diptyque pour orchestre (1954), Contrepoints pour orchestre (1965), Polyphonies pour orchestre (1966), Concert pour piano et orchestre (1955), Deux nocturnes pour piano (1937), Moment musical pour piano (1948), Polyphonies pour piano (1966), Interlude pour orgue (1957), Dialogue pour violon et piano (1953), Quatuor pour 4 clarinettes (1964), Contrepoints pour quintette à vent (1965), Cinq mélodies pour chant et piano (Pierre Nothomb) (1938), Trois chœur mixte et orgue (1942).

Ses compositions ont été exécutées mondialement et plusieurs d'entre elles ont été gravées sur disque et sont aujourd'hui disponible à la location à la Médiathèque de la Communauté Française de Belgique. <http://www.lamediatheque.be/>

Source © CeBeDeM

